

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président,  
M. CAMILLE GENEST, commissaire,  
Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE GESTION DE L'EAU  
AU QUÉBEC**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 4**

---

Séance tenue le 11 novembre 1999, à 19 heures 30  
Ramada Inn  
295, de la Couronne  
Québec

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1999	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
COLLÈGE DE LA RÉGION DE L'AMIANTE .....	2
M. Claude Gagnon	
M. André Thivierge	
M. Jean-Guy Pageau	
VILLE DE LAC-SAINT-CHARLES.....	17
M. Jacques Lacombe	
M. Jean-Claude Bolduc	
LES AMIS DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT .....	28
M. André Stainier	
Reprise de la séance	
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT - QUÉBEC .....	43
M. Alexandre Turgeon	
Mme Caroline Brodeur	
TABLE DE CONCERTATION EN ENVIRONNEMENT DE PORTNEUF .....	54
M. Alain Veillette	
Mme Anouk Thibault	
M. Mario Denis	
M. Jean-François Riou	
M. FRANÇOIS PICARD .....	73

**SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1999**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5      **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors bonsoir et bienvenue à chacun et chacune d'entre vous. Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec.

10     Je rappelle que le mandat de la Commission va du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000. Le mandat a été confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement; la commission est formée de trois (3) commissaires, comme vous voyez, madame Gisèle Gallichan, monsieur Camille Genest, qui sont tous deux commissaires permanents au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, ainsi que moi qui agis comme président.

15     Nous avons fait, selon la procédure établie par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, deux (2) tournées du Québec, le premier moment de l'audience consacré à l'information nous a amenés à parcourir tout le Québec pour que les gens puissent poser les questions et faire sortir toute l'information pertinente au dossier. Ça a duré du 15 mars à pratiquement la fin d'août.

On a tenu aussi onze (11) journées dites thématiques sur différents aspects de la question étudiée.

25     Et là maintenant, nous en sommes à la deuxième partie de l'audience qui nous amène donc à refaire la tournée du Québec pour, cette fois-là, entendre des mémoires; dans le cadre de mémoires, des individus et des groupes essaient de rencontrer la Commission pour mettre en lumière un certain nombre de questions qu'ils jugent essentielles, soit pour nous amener à faire des recommandations dans un sens, soit pour nous alerter ou pour nous aider à comprendre certains aspects de la question.

30     Pour ce soir, les règles du jeu sont simples, normalement nous devrions avoir six (6) mémoires ce soir, nous vous demandons, nous essayons de consacrer à peu près vingt-cinq (25) à trente (30) minutes par mémoire, nous vous demandons au départ de nous faire un bref résumé, après vous être identifiés bien sûr, à faire un bref résumé de votre mémoire.

35     Nous l'avons lu tous les trois, préalablement, et si vous faites en dix-quinze (10-15) minutes une présentation, ça nous permet ensuite de pouvoir vous poser un certain nombre de questions pour valider des informations ou voir votre point de vue par rapport à d'autres intervenants dans le cadre de l'audience.

40     À la fin de la soirée, la procédure prévoit qu'il puisse y avoir un droit dit de rectification si par hasard, il y avait des affirmations qui étaient fausses au niveau des faits, il est possible à toute personne dans l'audience de demander un droit de rectification, qui n'est pas un droit

45 argumentaire mais qui est un droit de faire justement les corrections quand il y a des erreurs de faits qui ont été amenées.

---

## COLLÈGE DE LA RÉGION DE L'AMIANTE

### **PAR LE PRÉSIDENT:**

50 Ceci étant dit, j'invite donc dès maintenant, s'il vous plaît, les représentants du Collège de la région de l'Amiante.

Alors bonsoir messieurs!

### **PAR M. CLAUDE GAGNON:**

60 Bonsoir madame, messieurs. Mon nom est Claude Gagnon, je suis directeur général du Collège de la région de l'Amiante.

### **PAR M. ANDRÉ THIVIERGE:**

65 Alors je suis André Thivierge, directeur des études au Collège.

### **PAR M. JEAN-GUY PAGEAU:**

70 Je suis Jean-Guy Pageau, professeur au département de technologie minérale au Collège de la région de l'Amiante.

### **PAR LE PRÉSIDENT:**

75 Allez-y!

### **PAR M. CLAUDE GAGNON:**

80 Alors bonsoir, merci de nous accueillir d'abord.

85 Le point de vue que nous allons vous présenter comme collège, par rapport à toute la question de la gestion des eaux au Québec, est très particulier et vraiment très mince par rapport à l'ensemble des préoccupations, et nous en sommes conscients, mais nous tenions quand même à vous signifier notre point de vue.

85 Alors ce que nous allons aborder avec vous, c'est la mise en évidence de l'importance de la gestion des eaux souterraines, d'une part, et d'autre part, en fonction de cette gestion des

eaux souterraines, l'importance d'une formation qualifiante de la main-d'oeuvre dans le secteur technique.

90

Nous observons, au Québec, qu'il n'y a pas de ce genre de formation, et il nous apparaît important d'attirer l'attention du Bureau et des commissaires pour que vous fassiez les recommandations appropriées au gouvernement sur cette question.

95

Le Collège s'intéresse à cette question de la gestion des eaux souterraines en particulier depuis une quinzaine d'années, et au fur et à mesure de l'évolution de la formation et des besoins que nous avons ressentis, que nous avons pu faire des ajustements à la formation qu'on donne depuis plusieurs années en technologie minérale.

100

Nous avons ajusté les objectifs, nous avons ajouté certains cours; nous avons donné de la formation sur mesure à des gens qui travaillent dans le secteur, à des puisatiers, à des personnes qui sont vraiment sur le terrain et cette formation que nous avons donnée nous a amenés à ajuster progressivement la formation que nous donnions.

105

C'est d'ailleurs pourquoi, probablement, qu'il y a plusieurs entreprises, une cinquantaine, qui ont engagé nos stagiaires, dans le cadre de la formule "Alternance travail-étude", c'est des stages rémunérés, donc ils ont pu apprécier nos stagiaires, malgré les limites de la formation que nous donnions, parce qu'on pouvait parler davantage de sensibilisation qu'autre chose.

110

Petit à petit, avec la problématique de la gestion des eaux qui s'est développée au Québec, toute la perspective de la réglementation, nous en sommes venus à la conclusion qu'il était nécessaire d'avoir une formation qui était qualifiante, qui était davantage imposante que celle que nous offrons jusqu'à maintenant, et nous pensons que dans le cadre de la révision des programmes qu'il y a maintenant au niveau collégial, et de l'ensemble de la question de la gestion des eaux au Québec, nous pensons donc qu'il devrait y avoir un effort très particulier pour offrir dorénavant une formation qui est plus qualifiante et plus technique.

120

Monsieur Pageau, dans deux (2) instants, va vous mettre en évidence qu'est-ce que ça veut dire, un petit peu plus concrètement, la gestion des eaux et la gestion des eaux au plan technique, puis ensuite, dans un troisième temps, nous mettrons en évidence qu'elle est la réponse principale des industriels et des organismes face à cette orientation que nous avons à proposer, et je reviendrai en conclusion pour bien marquer notre point de vue.

#### **PAR M. JEAN-GUY PAGEAU:**

125

Bonsoir madame, messieurs.

130

J'aimerais dans un premier temps faire ressortir l'importance pour le Québec de la ressource eau souterraine. Les statistiques nous indiquent qu'elle alimente, elle sert à l'alimentation de vingt pour cent (20%) de la population et que cette population-là est distribuée sur quatre-vingt-dix pour cent (9%) du territoire habité du Québec.

Et si on inclut la consommation de l'eau embouteillée, c'est trente pour cent (30%) des Québécois qui consomment l'eau souterraine.

135

C'est également la source d'alimentation en eau potable pour près de soixante-six pour cent (66%) des localités au Québec, des municipalités.

140

Et une statistique intéressante, c'est que quatre-vingt-dix pour cent (90%) des réseaux alimentés par l'eau de surface utilisent une forme quelconque de traitement, comparativement à dix-huit pour cent (18%) pour l'eau souterraine.

Et c'est aussi une ressource qui est fragile; elle est sensible aux contaminations industrielles, agricoles et autres.

145

Compte tenu de l'importance de cette ressource et aussi de sa fragilité, il nous apparaît indispensable que soient mis en place des moyens pour assurer l'exploitation de cette ressource dans la perspective du développement durable.

150

Parmi ces moyens, nous voyons d'une part les nombreux projets et orientations en voie d'élaboration; on pense ici aux politiques de protection et de conservation des eaux souterraines, protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés. Et également, d'autre part, nous voyons la nécessité de développer des compétences, une force technique, des compétences techniques en mesure de rencontrer les nouvelles exigences en émergence dans le secteur des eaux souterraines.

155

D'ailleurs, ces compétences techniques, nous les jugeons nécessaires pour effectuer les tâches et opérations dans les quatre (4) domaines d'activités du secteur des eaux souterraines, c'est-à-dire la recherche et la caractérisation des nappes d'eau, la construction des ouvrages de captage et la préservation de la qualité des eaux souterraines.

160

Dans ces quatre (4) domaines d'activités, la majorité des tâches à exécuter sur le terrain sont de caractère technique. Si on regarde par exemple la recherche des nappes d'eau souterraine, dans cette étape, on veut évaluer le potentiel hydrogéologique d'une région, on veut localiser les endroits favorables à la présence d'eau souterraine. On veut dans un premier temps évaluer la qualité de l'eau, les risques de contamination.

165

Alors ce que nous voyons comme tâches techniques, à l'intérieur de ce domaine d'activités, par exemple il y aura l'inventaire et la consultation de la documentation spécialisée dans le domaine de l'hydrogéologie, tous les travaux de reconnaissance sur le terrain, la description des points d'eau, la vérification de la qualité de l'eau, des levés géophysiques préliminaires, des levés topométriques, la surveillance de forages de reconnaissance, l'échantillonnage, la description des sols, l'échantillonnage de l'eau.

175        En ce qui concerne maintenant le deuxième volet, c'est-à-dire la caractérisation des nappes d'eau souterraine, à cette étape, on veut déterminer si l'eau renfermée dans le sous-sol est de qualité et si elle est en quantité suffisante pour répondre aux besoins.

180        Dans les tâches techniques reliées à cette partie-là, on voit la surveillance, la construction des puits d'exploration et des piézomètres d'observation, l'évaluation de la qualité de l'eau, la supervision des essais de pompage prolongés avec les mesures que ça implique, la localisation des puits, la détermination de caractéristiques hydrauliques et l'évaluation de la vulnérabilité des eaux souterraines.

185        En ce qui concerne maintenant la construction des ouvrages de captage, c'est l'ensemble des travaux nécessaires à la mise en place d'une installation permanente dont les spécifications ont été déterminées lors de la caractérisation. On veut dire la construction de puits crépinés, galeries de captage, puits collecteurs.

190        Ce qu'on va demander aux techniciens, c'est de s'assurer que les devis de construction sont respectés et que la mise en place des composantes de l'ouvrage de captage se fait selon les règles de l'art. On demandera par exemple la supervision de la construction des ouvrages de captage, la supervision du développement du puits, la sécurisation des puits, l'installation d'un système de pompage, la supervision, la réalisation et les opérations reliées à l'exploitation d'un puits, l'entretien préventif, la désinfection d'un puits par exemple.

200        Et finalement, en ce qui concerne la préservation de la qualité des eaux souterraines, il s'agit ici de mettre en place les mesures de prévention lorsque les contaminations ponctuelles ou diffuses menacent l'intégrité de l'eau souterraine, et de réaliser, selon la situation, de réaliser des études de caractérisation, souvent suivies de réhabilitation des terrains contaminés, lorsque le terrain est déjà contaminé.

205        Alors dans les tâches techniques, ce que l'on voit là-dedans, c'est la détermination et la conception des périmètres de protection, la localisation et identification des sources potentielles de contamination, la caractérisation environnementale des sols et de l'eau souterraine avec l'identification, transport, entreposage des échantillons, rapports de forages; et finalement, la réhabilitation des terrains contaminés avec excavation des sols contaminés, échantillonnage des parois, etc.

210        Alors voilà, d'une façon très résumée, l'ensemble des tâches et opérations que nous voyons dans les quatre (4) domaines d'activités du grand secteur...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

215        Est-ce qu'on doit penser ça en termes essentiellement de diplôme professionnel technique?

**PAR M. CLAUDE GAGNON:**

220

Oui, nous pensons à un DEC.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

225

On parle pas de formation universitaire, mais on pense à des DEC, à des...

**PAR M. CLAUDE GAGNON:**

230

À un DEC de niveau collégial.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

235

**PAR M. ANDRÉ THIVIERGE:**

240

Alors je vois que vous suivez un peu le document aussi, alors à la page 7, on vous indiquait que le Collège avait en fait engagé une étude, bon, une étude qu'on peut qualifier de préliminaire pour voir un peu quel est le point de vue de divers organismes et ministères par rapport à notre perspective et ensuite, on a approché un certain nombre d'entreprises, aussi, pour compléter le tableau.

245

Alors bon, vous avez un aperçu des divers organismes et ministères qui ont été consultés, comme l'Association canadienne des eaux souterraines et bon, vous en avez d'autres.

250

Et il ressort de ces échanges avec des représentants de chacun de ces organismes un certain nombre de messages, bon, vous en avez la liste, peut-être que c'est pas nécessaire de tout les lire, mais il faut quand même remarquer ceci, c'est qu'on voit très bien que selon ces organismes, et ça c'est pratiquement unanime, qu'il est important de définir le rôle et les tâches des différents intervenants en hydrogéologie.

255

Et, monsieur Beauchamp, vous avez soulevé la question en disant, bon, est-ce qu'on pense à un DEC, on pourrait penser aussi à une formation universitaire, les deux (2) ne s'excluent pas, mais en fait, le point de vue qui est exprimé, c'est qu'il est bien important de départager les rôles et on prétend qu'il y a vraiment une place pour un rôle de technicien, O.K., en fait différent de celui de l'universitaire qui aura d'autres responsabilités.

260

Ensuite, il ressort aussi des commentaires des organismes qu'il existe de très nombreuses tâches techniques dans ce domaine, surtout si on inclut la préservation de la qualité des eaux souterraines.

L'Union des municipalités régionales du Québec, aussi, organise des formations sur mesure mais, bon, vous voyez, c'est fragmentaire.

265 On estime que les besoins en main-d'oeuvre technique seront croissants dans l'avenir, et puis d'autant plus que si, bon en fait, les travaux que vous menez viennent confirmer la nécessité de mettre en place de nouvelles politiques, de nouvelles règles de gestion, alors là, tout va effectivement se raffiner et à ce moment-là, les tâches techniques prennent davantage leur sens.

270 Et on voit, dans le dernier tiret, que les seules formations actuellement disponibles sont de niveau universitaire, et par rapport au travail à effectuer vraiment sur le terrain, ce sont des tâches ou ce sont en fait des formations qui ne préparent pas nécessairement de façon adéquate à ce type de responsabilité sur le terrain.

275 Alors au point de vue de ces organismes-là, on a, comme je vous le disais tout à l'heure, tenté de compléter le tableau en consultant, oui, dans le cadre d'une étude quand même réduite, un certain nombre d'entreprises, qu'on a regroupées en fait en quatre (4) groupes.

280 Et là, si vous me permettez, je vais faire une vérification avec vous, vous avez reçu aussi le rapport de recherche, là, Idéaction? Vous avez un seul document ou deux (2) documents? Alors on vous en laissera un deuxième.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

285 C'est parce qu'on manque tellement de lecture!

**PAR M. ANDRÉ THIVIERGE:**

290 Oui, j'imagine. Mais écoutez, ça n'investira pas de beaucoup quand même votre dossier, ça va être quelques pages.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, non, c'est une blague. Absolument.

**295 PAR M. ANDRÉ THIVIERGE:**

Alors les entreprises, en fait, sont regroupées en quatre (4). Il y a les firmes de génie conseil. Alors au Québec, il y en a environ soixante-quinze (75), elles sont spécialisées en hydrogéologie, en caractérisation, en réhabilitation des sols contaminés.

300 Et la formation technique des gens qui sont engagés dans ces firmes-là, elle est très variée. Et ça, vous l'avez d'ailleurs, cet aspect-là, à la page 9 du document que vous avez entre les mains. Donc ce sont des formations très variées, éclatées, diversifiées. Et ce qui est clair aussi, c'est que les besoins en main-d'oeuvre spécialisée ne sont que partiellement comblés; alors ça, c'est quand même important pour nous.

305

310        Et l'étude que vous avez pas entre les mains vient confirmer aussi davantage ces aspects-là, en mettant en évidence que les entreprises, que les firmes conseil ont des difficultés à recruter du personnel compétent, et elles affirment, celles qu'on a consultées, que plusieurs postes pourraient être comblés par un technicien, par exemple des postes de superviseur de chantier, de technicien en environnement, en réhabilitation des sites, en hydrogéologie et comme technicien aussi de terrain.

Alors déjà, ça a beaucoup de résonnance pour les firmes de génie conseil.

315        L'autre groupe, c'est le groupe des puisatiers. Donc ce sont les gens qui, traditionnellement, font du forage et du pompage. Alors au Québec, il y a à peu près une centaine d'entreprises qui opèrent là-dedans, et elles sont regroupées dans l'Association des eaux souterraines du Québec.

320        Et puis ces gens-là, il y a pas vraiment de programme de formation, alors que - et on peut peut-être penser aussi que vu que ce sont des entreprises traditionnelles que, bon, le savoir se transmet de père en fils ou presque, mais avec tout ce qui se complexifie quand même, au niveau de la gestion des eaux, il est pas sûr qu'on doive en rester à cette transmission génétique.

325        En Alberta et en Ontario, il y a des programmes de formation pour les puisatiers, et c'est pas le cas ici.

330        Et l'étude qu'on a faite auprès d'un certain nombre de puisatiers nous révèle qu'en plus des opérations traditionnelles, donc de forage et de pompage, ils ont de plus en plus à répondre à des nouveaux besoins des municipalités et du milieu agricole.

335        Le recrutement de personnel qualifié, pour eux, est complexe, et c'est clair qu'il y a plusieurs types de postes à combler, comme puisatiers, estimateurs, surintendants et foreurs. Bon, ce déploiement-là de postes vous donne un aperçu quand même des besoins.

Ces gens-là, ce qui les inquiétait, c'était les salaires à payer mais en fait, ils reconnaissent la pertinence de la formation.

340        Le troisième groupe, qui est pas le moindre, c'est le groupe des municipalités et des MRC. Des municipalités, il y en a actuellement à peu près quatorze cents (1400) au Québec, il y en aura peut-être un peu moins dans l'avenir, on tend à les regrouper, à les fusionner. Vous dites?

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

345        Depuis hier, il y en a une possibilité de trois (3) de moins, là.

**PAR M. ANDRÉ THIVIERGE:**

350 Alors on peut actualiser nos chiffres, madame Gallichan.

Mais ce qui est très clair, c'est que les municipalités et les MRC ont un rôle excessivement important dans le domaine de la gestion des eaux souterraines et de la protection de l'environnement.

355 Le ministère de l'Environnement et le ministère de la Faune considèrent ce palier comme étant le plus apte, et c'est pas peu dire, à élaborer, appliquer, maintenir à jour les plans de protection et de conservation de la ressource, dans une perspective de développement durable. Ça, ça a l'air très très bien campé.

360 Et en plus, aussi, le projet de politique de protection des sols précise qu'elles devront identifier, cartographier les lieux d'élimination de déchets dangereux, les terrains contaminés, qu'elles devront colliger aussi toutes les informations sur ce qui a trait à la contamination du territoire et qu'elles devront nécessairement en tenir compte aussi bien dans les schémas d'aménagement que dans les modifications de zonage.

370 Et là on voit que, c'est une complexification des responsabilités et des tâches, et il apparaît clair que pour les municipalités, il y a des postes à combler, ça nous a été exprimé, au niveau de la surveillance des installations de captage, des périmètres de protection, et des sites d'enfouissement.

Alors c'est clair que ce secteur-là joue un rôle névralgique et on prétend aussi que les municipalités ou que les MRC, en fait, pourraient avoir besoin effectivement de gens qui sont très compétents dans ce domaine pour accomplir la diversité des tâches.

375 Et enfin, le dernier regroupement d'entreprises, c'est l'industrie, en fait touche l'industrie des eaux embouteillées, il y a une quarantaine d'entreprises dans le domaine, c'est un secteur qui est jeune, qui est dynamique; ça représenterait, semble-t-il, en 2000, environ deux cent cinquante millions (250 M\$) de chiffre d'affaire. Et il est clair qu'à ce niveau-là aussi, pour les embouteilleurs, que des techniciens bien formés pourraient superviser l'exploitation de puits et aussi pourraient être responsables même du développement de la source d'approvisionnement.

385 Alors voilà pour l'essentiel les données que nous avons réunies, que nous vous présentons brièvement sur les besoins actuels et prévisibles en main-d'œuvre spécialisée qu'ont les entreprises, les quatre (4) groupes d'entreprises qui oeuvrent dans le domaine des eaux souterraines.

**PAR M. CLAUDE GAGNON:**

390 Alors l'essentiel de notre point de vue est le suivant, il y a évolution importante du secteur de la gestion des eaux, et particulièrement pour nous la gestion des eaux potables souterraines, il s'agit là d'un secteur en développement.

395 Dans ce secteur-là, actuellement, nous constatons un trou, nous constatons un manque qui est la qualification, le personnel technique de qualité. Il y a de la demande, il y a beaucoup d'inquiétude chez certains industriels, chez des puisatiers qui ont appris sur le tas, et ils sont très inquiets face à la réglementation et ils pensent qu'effectivement, la main-d'oeuvre, une force technique dans ce secteur-là serait plus abordable évidemment qu'une force de génie, le rôle qu'ils y joueraient serait fort différent.

400 Et nous avons constaté, dans les contacts que nous avons eus avec le monde des organismes et également les industriels que nous avons rencontrés, les entreprises, qu'ils appuient de façon très forte notre point de vue, et on peut vous dire qu'à l'échelle, le nombre d'emplois susceptible d'être disponibles d'ici quelques années serait très important.

405 Le nombre d'entreprises que nous avons rencontrées de façon très très spécifique était d'une dizaine et il se présentait une quinzaine d'emplois de façon très courte, à court terme. Donc il y a là, nous semble-t-il, des indices suffisants de penser qu'il y a nécessité de ce type d'emplois, il y a nécessité que nous fassions au Québec place à une formation technique.

410 La recommandation que nous faisons en conséquence au Bureau des audiences publiques, nous souhaitons que le Bureau puisse faire une double recommandation:

415 D'abord celle de confirmer l'importance d'un développement durable de la ressource de l'eau souterraine au Québec en adoptant une politique de protection et de conservation des eaux souterraines, en demandant que le gouvernement adopte plutôt une politique de protection et de conservation des eaux souterraines, d'une part;

420 Et d'autre part, que l'on recommande un programme de formation au niveau collégial, donc force technique spécialisée dans le secteur des eaux souterraines, ce qu'on appelle nous aussi communément l'hydrogéologie, tel que nous l'avons défini.

425 Évidemment, nous ne demandons pas au Bureau d'audience d'entrer dans le détail de ce que pourrait être un programme de formation, mais il nous apparaît important qu'au moment où le Bureau des audiences publiques fera rapport, qu'il accorde une place, une réflexion à la qualification de la main-d'oeuvre et que cette place-là porte une attention particulière par rapport à la formation technique.

Nous croyons qu'il y a là une nécessité au Québec, dans une perspective à court terme et à moyen terme.

430 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors merci messieurs.

435 C'est sûr qu'un des points qui est constamment évoqué dans cette audience, c'est le problème de la connaissance, d'une part; et d'autre part aussi, la question de la compétence et de la formation, soit des inspecteurs municipaux, soit des différents intervenants dans l'eau,

surtout dans l'eau souterraine parce que l'eau souterraine, c'est un champ difficile à se représenter et où les gens sont très inquiets, donc il y a beaucoup beaucoup de contestations sur la qualité, la compétence des gens qui s'expriment dans ce domaine-là.

440

Vous visez - excusez, j'ai eu une petit distraction - je vous signale que cet après-midi, le Centre géoscientifique de Québec est venu nous présenter un mémoire très substantiel sur l'eau souterraine et les recherches à faire dans les prochaines années, il y a peut-être une copie du mémoire qui est disponible à l'arrière, quand vous partirez, sinon vous pourrez en prendre connaissance à travers les sites du Bureau.

445

Donc vous, vous visez la formation de technologues, en un sens. Est-ce qu'il y a une catégorie de technologues, allez-vous les appeler - vous pouvez pas les appeler hydrogéologues, comment vous allez les appeler, ces technologues-là? Ça va être des 450 technologues de l'eau souterraine tout simplement?

450

**PAR M. JEAN-GUY PAGEAU:**

455

Bien, on pensait peut-être technicien en hydrogéologie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

460

Oui, technicien, O.K.

On va vous donner un exemple. Le ministère de l'Environnement demande à des puisatiers de faire des rapports. Bon, pour des raisons de personnel, il y a des années de rapports accumulés au ministère de l'Environnement, ils ont jamais pu les compiler.

465

Mais une des choses qu'ils nous ont dites, ils sont difficiles à compiler parce que dans le rapport du foreur, il doit y avoir des informations sur la nature des sols qu'on a traversés, etc., et les gens connaissent pas.

470

C'est entendu que le jour où le ministère va avoir des normes un peu plus rigoureuses dans ce domaine-là, il va demander des rapports un peu plus précis, bien, vous allez avoir tout de suite des ouvertures, parce que les gens seront pas capables, avec leur formation simple, de répondre à des catégories qui soient valides scientifiquement.

Je pense que de ce côté-là, vous avez un bon créneau en plusieurs domaines.

475

**PAR M. CLAUDE GAGNON:**

C'est ce que nous ont signifié plusieurs employeurs, plusieurs petites entreprises, ils sont inquiets de ce qui va arriver. Ils sentent bien qu'ils ont un savoir-faire, un savoir-faire pratique, mais les cadres de référence, les capacités d'analyser, les capacités de saisir quelle est la

480 quantité d'eau qu'ils puisent ou par rapport à laquelle ils travaillent, les caractéristiques du sol, la façon dont ils vont préserver cette manne qu'ils possèdent, qu'ils utilisent, ils s'y connaissent pas.

Et c'est un drame, c'est très important, parce que c'est une ressource qui s'épuise.

485 Or, les technologies qu'on utilise dans le secteur, les technologies minérales nous permettent de considérer un peu cette richesse-là comme étant l'équivalent de filons d'amiante ou de filons d'or, c'est une ressource et on la traite en tant que telle.

490 On peut la caractériser, on peut voir la capacité de son écoulement, sa capacité d'entrée et ainsi de suite. Et en même temps la caractéristique technique, la qualité dans laquelle elle se situe, et comment la préserver au moment où on la capte comme au moment où on préserve le site par diverses techniques.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

495 Est-ce que l'association des puisatiers, quand vous les avez rencontrés, ce qui s'appelle l'Association des eaux souterraines pour être plus précis, tout en vous exprimant la difficulté qu'ils ont d'avoir sur le terrain des employés qu'ils considéreraient qualifiés davantage, est-ce qu'ils vous ont semblé sensibles à la lacune que peut-être plusieurs d'entre eux ont?

500 Est-ce qu'ils seraient prêts, eux, par exemple, à aller suivre des cours de formation, même si c'était de façon réduite, là, non pas systématique pendant tout un semestre?

**PAR M. JEAN-GUY PAGEAU:**

505 Oui, depuis déjà cinq (5) ans, on a, le Collège de la région de l'Amiante, département de technologie minérale, et l'Association des eaux souterraines du Québec, une entente, une collaboration au niveau de la formation des puisatiers.

510 C'est une formation qui est minime, compte tenu peut-être des besoins, mais à chaque année, on leur organise, on organise ensemble, on planifie une formation de trente (30) heures de cours, en modules, différents modules, et encore cette année, c'est une formation qu'on donne au mois de janvier-février, et c'est très significatif.

515 Ça correspond à un besoin, les gens de l'Association des eaux souterraines sont sensibles, sentent que oui, il faut former leurs membres, et bon, c'est une première étape, mais on sent aussi que - en tout cas, on croit que la demande de l'association pourrait aller beaucoup plus loin par exemple au niveau de la formation ou des besoins de formation.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Parce qu'ils vous ont confirmé que de plus en plus, on fait appel à eux pour au moins une première caractérisation des sols contaminés. C'est plus pointu, ça, là.

525 **PAR M. JEAN-GUY PAGEAU:**

Oui, c'est une préoccupation des gens. On sent bien que ce qui s'en vient dans le domaine des eaux souterraines, ça va leur demander beaucoup plus de compétence pour répondre à ces besoins-là, et on est sensible à ça. Et bon, peut-être que, probablement que si on avait un programme, bon, il y aurait certainement moyen de répondre en grande partie à ces besoins.

530 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

535 Tantôt, on a blagué un peu sur le fait qu'hier, il y a une fusion forcée qui a été annoncée dans la région des Laurentides, au nord de Montréal, mais il y a néanmoins des localités, des municipalités de petite taille qui, devant nous, ou des simples citoyens de ces localités qui sont venus devant nous nous exprimer le fait qu'il y a aussi parfois des carences au plan des informations et au plan de la formation technique, parfois chez les inspecteurs municipaux mais 540 aussi de l'information à l'endroit des élus.

On nous a dit, bon, quand ça fait trois (3) ou quatre (4) ans que quelqu'un a été élu, bon, il est parfois sensible à un problème d'eau souterraine et d'eaux usées dans la municipalité, mais c'est toujours à recommencer lorsqu'il arrive un nouvel élu.

545 Alors est-ce qu'un collège comme le vôtre, je ne sais pas si vous êtes le seul à avoir ce type de formation, peut-être qu'il y en a d'autres en Abitibi, bon...

550 **PAR M. JEAN-GUY PAGEAU:**

Il y en a deux (2) au Québec, chez nous et Abitibi-Témiscamingue.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

555 Est-ce que vous vous sentiriez aussi capable d'ajouter ce volet qui est peut-être un peu plus général, d'information sur l'eau souterraine et sur les nappes phréatiques, captives et autres?

**PAR M. ANDRÉ THIVIERGE:**

560 Toute la question que vous posez a trait au développement d'un programme de formation, et c'est certain qu'il y a tout un processus au niveau du ministère de l'Éducation qui conduit à l'élaboration d'un programme.

565 Alors si par exemple, les études qui sont normalement faites dans les processus d'élaboration de programme conduisaient ou mettaient en évidence ce que vous soulevez comme problématique, alors c'est certain que ça ferait partie d'un programme de formation.

570 Alors dans le fond, ce que je vous dis, c'est que c'est moins quelque chose qui serait élaboré localement, ce programme-là, que c'est tout un processus national d'élaboration des programmes. Et dans la mesure où finalement les besoins du milieu, des entreprises ou peu importe, des municipalités, ressortiraient comme ça, c'est certain qu'on verrait apparaître des compétences à développer, et en fonction de ces besoins-là.

575 Ça, c'est certain. Le processus, actuellement, est ainsi construit.

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

580 Est-ce que selon vous, les techniciens en hydrogéologie seraient habiles à faire de la cartographie hydrogéologique?

**PAR M. JEAN-GUY PAGEAU:**

585 Bon, c'est certain qu'on ne veut pas - on est conscient que les hydrogéologues ont leur place aussi, à quel moment par exemple...

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

590 Oui, mais ils nous ont dit eux-mêmes que leur profession n'est pas balisée, n'est pas certifiée, donc il y a du flou dans le partage des rôles, c'est pour ça que je vous pose la question.

**PAR M. JEAN-GUY PAGEAU:**

595 Vous savez, ça c'est un domaine, quand on regarde la cartographie en particulier, si on regarde nos finissants, si on leur demande, bon, êtes-vous en mesure de faire de la cartographie géologique, par exemple, parce qu'on a l'option géologie appliquée, à première vue comme ça, je dirais non, O.K.

600 Mais par contre, si on met le même technicien dans une exploitation minière, avec les mêmes formations géologiques, alors après un certain temps, il est évident que oui, il fait de la cartographie, et d'ailleurs c'est fait par des techniciens dans l'industrie minière.

Alors pour répondre un peu à la question, alors si par exemple le technicien devient très familier avec une région donnée, alors oui, il pourrait faire de la cartographie, bien sûr.

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

605 Et est-ce que les techniciens que vous formez maîtrisent les outils géophysiques, ainsi que les outils diagnostiques faisant appel aux systèmes experts et aux systèmes intégrés d'aide à la décision?

**PAR M. JEAN-GUY PAGEAU:**

Oui, dans le programme, dans le DEC en hydrogéologie, là, c'est évident qu'il y aurait là-dedans des connaissances suffisantes pour permettre à ces techniciens-là de réaliser des levés géophysiques.

615

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Des outils que vous maîtrisez déjà en géologie?

620

**PAR M. JEAN-GUY PAGEAU:**

Pardon?

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

625

Dans le programme que vous donnez actuellement, ce sont des outils que vous maîtrisez déjà?

630

Oui, oui, en partie, oui.

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

635

Une question sur la formation éthique que vous envisageriez pour ces techniciens en hydrogéologie.

640

Est-ce que vous envisagez une éthique d'intervention au moment de tests de pompage, il y a toujours un rabattement de la nappe, par exemple au moment de la construction d'ouvrage de prélèvement, est-ce que la formation viserait seulement la conformité quant à la qualité, la quantité suffisante pour répondre aux besoins d'un client, par exemple un embouteilleur, ou le respect du devis dans la construction d'un ouvrage de prélèvement, ou bien si ce professionnel-là ou cet intervenant-là aurait une certaine responsabilité pour s'assurer du maintien de l'équilibre écologique ou de s'assurer de la participation éclairée à la décision des autres usagers d'une même nappe aquifère?

645

**PAR M. ANDRÉ THIVIERGE:**

650

Écoutez, la perspective que vous ouvrez, c'est ou bien, finalement, c'est quelqu'un qui a une formation pointue avec un regard où il apporte des réponses immédiates à un client, ou si c'est une approche systémique et bon, c'est entendu que - je dirais que même, que tout le cadre de référence de la formation sera la résultante entre autres de ce qui ressortira comme orientation nationale dans le domaine de la gestion des eaux souterraines.

655        Et c'est entendu que les valeurs qui seront promues seront des valeurs inévitablement intégrées dans ce programme-là, comme c'est le cas dans les autres programmes de formation qu'on a.

660        Alors les étudiants ont, ou auront, auraient en fait à être plus que sensibilisés, mais vraiment conscients de l'ensemble des enjeux et de leur positionnement par rapport à une diversité d'acteurs.

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

665        Alors je dois comprendre que dans vos propositions au ministère de l'Éducation, il y aurait cette dimension éthique dans la formation, qui serait un peu une espèce de code d'éthique qui reprendrait les valeurs qui seraient adoptées dans la politique sur l'eau?

**PAR M. CLAUDE GAGNON:**

670        Il y a deux (2) niveaux de préoccupation, souvent on décrit, dans la formation collégiale, qu'il y a de la philosophie, du français, de l'éducation physique et de l'anglais, un corps de connaissances qui amène une vision un peu plus élargie, donc ça c'est présent dans le programme de formation au niveau collégial, et ça aide à positionner des individus de cet âge-là, 675 et des professionnels éventuellement, sous l'angle des valeurs qui débordent le cadre de travail immédiat qu'ils ont. Ça, c'est un premier niveau.

680        Et un deuxième niveau, je pense qu'il faut bien camper ici qu'il nous apparaît qu'il s'agit là d'une compétence à développer chez un tel technicien, il faut absolument que le technicien soit capable de situer les actes qu'il pose en fonction de l'ensemble de l'écologie, l'ensemble des éléments du système.

685        Et c'est très clair que c'est une préoccupation qui va émerger du milieu de travail lui-même, ainsi que de ceux qui nous dirigent au niveau de la gestion des eaux.

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

690        Du milieu de travail lui-même, c'est pas toujours évident, ça dépend...

**PAR M. CLAUDE GAGNON:**

Ainsi que de ceux qui nous dirigent au niveau de la gestion des eaux.

**695 PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Oui, oui, voilà.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

700

En tout cas, il faudra mieux savoir au départ dans quel domaine ils s'engagent, parce que c'est un champ qui est actuellement très controversé et sur lequel les gens sont inquiets.

705

Alors on va arrêter là à cause du fait qu'on a d'autres mémoires, on aurait pu poursuivre sur certains commentaires complémentaires.

710

Je vous remercie beaucoup d'être venus nous rencontrer et de la qualité de votre mémoire. Il nous reste à vous souhaiter bonne chance; j'ai l'impression que vous êtes dans un créneau porteur, mais comme vous avez expliqué, c'est un certain défi que de convaincre le ministère de l'Éducation d'ouvrir un nouveau programme.

**PAR M. CLAUDE GAGNON:**

715

Et on compte sur votre appui pour nous aider à le porter le plus loin possible.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

720

Bonne chance à vous!

-----

**VILLE DE LAC-SAINT-CHARLES**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

725

J'invite donc la Ville de Lac-Saint-Charles.

Alors c'est pas l'homme à plusieurs têtes, mais c'est la tête à plusieurs chapeaux! Alors bonsoir!

730

**PAR M. JACQUES LACOMBE:**

Jacques Lacombe, directeur général de la Ville de Lac-Saint-Charles; j'ai à mes côtés monsieur le maire de Lac-Saint-Charles, Jean-Claude Bolduc.

735

D'abord, je vous remercie de nous donner l'opportunité de venir présenter un mémoire. Comme présentation, je vais simplement faire le tour des principales idées qui sont contenues dans le mémoire.

740

D'abord le lac Saint-Charles, je parle pas de la ville, je parle du lac, sis au coeur de notre territoire, constitue un bassin d'eau potable d'alimentation d'environ trois cent mille (300 000) personnes réparties dans dix (10 municipalités de la région de Québec.

Contrairement à ce que nous pouvons penser, c'est la Ville de Québec qui possède tous les droits et les infrastructures.

745

La Ville de Lac-Saint-Charles paie annuellement un montant relativement important, d'environ trois cent mille (300 000 \$), tout dépendant de la consommation d'eau, pour desservir ses contribuables; et cette eau provient du lac situé sur son territoire.

750

Les pouvoirs et les droits de regard exclusifs accordés à la Ville de Québec, de par sa charte de 1929, sont le contrôle du lac et ses abords, la réglementation, la régularisation du niveau d'eau via un barrage, la desserte des dix (10) municipalités via des prises et des conduites d'eau.

755

Ces droits exclusifs n'ont jamais empêché la Ville de Québec de pouvoir concerter la Ville de Lac-Saint-Charles, ce qui n'a jamais été fait. Le lac Saint-Charles a toujours été exploité sans qu'on tienne compte de l'avis de la corporation de la municipalité de Lac-Saint-Charles.

760

La Ville de Québec pourrait même autoriser la Ville de Lac-Saint-Charles à établir son propre réseau d'aqueduc à partir du lac. À l'heure actuelle, on paie l'eau à la Ville de Québec qui passe par l'usine d'épuration de Château-d'Eau, qui nous revient. On pourrait installer une prise d'eau directement au lac, traiter notre eau et desservir nos contribuables à moindre coût.

765

Si la Ville de Lac-Saint-Charles possède sur son territoire un lac et une rivière servant à alimenter la majeure partie de la population régionale en eau potable, elle n'en retire aucun bénéfice, actuellement, ni compensation, ni appui des autres municipalités desservies.

770

On pourrait parler d'un seul bénéfice, c'est au niveau que le lac a été protégé depuis des dizaines et des dizaines d'années, donc il est resté jusqu'à un certain niveau naturel.

775

De plus, elle doit assumer à elle seule toutes les responsabilités, les coûts et les pertes financières découlant directement et indirectement de l'utilisation du lac sis sur son territoire, pour le bénéfice de toute la région.

780

Afin de bien saisir cette problématique, nous précisons les quelques éléments suivants:

Premièrement, la Ville de Lac-Saint-Charles doit payer annuellement un montant pour être desservie en eau potable à la Ville de Québec. Il nous semble justifié de pouvoir s'alimenter directement à même le lac qui nous caractérise plutôt que de payer à une autre ville pour l'eau distribuée à partir de notre territoire.

785

Deuxièmement, la Ville de Lac-Saint-Charles ne reçoit aucune compensation, ni aucun revenu provenant de la taxation pour les infrastructures implantées sur son territoire par les autres villes; on pense au barrage, à un certain nombre de bâtiments. Ni aucune aide financière provenant des municipalités desservies.

790 Troisièmement, la Ville de Lac-Saint-Charles doit planifier et gérer son territoire en considérant les importantes contraintes découlant de l'utilisation de la gestion de l'eau du lac et de la rivière Saint-Charles. Ces contraintes se traduisent sous forme de zones de conservation en bordure du lac et de la rivière, de zones à risque d'inondation selon la cartographie officielle zéro-vingt (0-20) ans et vingt-cent (20-100) ans, et enfin de bandes riveraines. Notons aussi que la Ville de Lac-Saint-Charles doit gérer les interventions dans les secteurs naturels et déjà bâties, protégés par les droits acquis et inclus dans les zones à risque d'inondation.

795 Ces contraintes, je vous les présente:

Une perte d'usages, perte de taxes, évidemment;

800 Une perte de terrains, les terrains qui sont inondés sont inutilisables donc ils sont inondés parce qu'il y a un barrage, alors perte de taxes également;

805 Une perte d'activités urbaines ou récréatives, le lac n'est pas utilisé par les contribuables, seulement par les riverains, n'est pas utilisé par les contribuables de l'ensemble de la ville;

810 Une perte de fonction contribuant à l'économie locale, il y a aucune utilité sur ces terrains-là donc il y a aucune économie qui peut s'y développer;

815 Une diminution de l'espace nécessaire à la consolidation et à l'expansion de son développement urbain ou récréatif, le lac n'est pas situé à l'extrémité de la ville mais en plein centre de la ville.

Quatrièmement, la Ville de Lac-Saint-Charles doit appliquer rigoureusement toutes les dispositions normatives et qualitatives prescrites au niveau local et régional, protection des bandes riveraines, plaines d'inondation, activités sur et au bord du lac, ce qui nécessite un niveau de responsabilités accrues et des ressources humaines et financières supplémentaires.

820 Ce qu'il faut comprendre, même si le lac ne nous appartient pas, c'est nous qui appliquons tous les règlements sur la protection des rives. La réglementation particulière, ça nous prend des plans d'urgence en cas d'inondation pour pouvoir protéger nos contribuables.

825 Cinquièmement, la Ville de Lac-Saint-Charles a dû préparer et mettre en vigueur un règlement particulier adapté au secteur à risque d'inondation et riverain, de manière à protéger plus efficacement la qualité de l'eau au bénéfice des territoires municipaux desservis présentement. C'est-à-dire que l'on doit se préoccuper de façon particulière de toutes les installations septiques qui sont autour du lac, nous en sommes venus il y a quelques années à installer un réseau d'égout sous vide du côté est du lac pour desservir cent vingt (120) résidences, parce que rénover les installations septiques, c'est à peu près impossible, sur des terrains qui sont trop petits et des terrains qui sont argileux, avec une nappe phréatique très élevée.

830

835                    Donc on a installé un réseau sous vide qui a coûté deux millions six cent mille (2,6 M\$), on a eu aucun appui et aucune contribution des villes qui sont desservies par le lac Saint-Charles en termes d'eau potable. On a demandé des appuis à d'autres villes, même au niveau politique, pour avoir des subventions, on a eu aucun appui. Et on a même demandé des subventions à la Ville de Québec, ou tout au moins une aide financière, on a également rien eu à ce niveau-là.

840                    Sixièmement, la Ville de Lac-Saint-Charles subit les problèmes fréquents d'inondation autour du lac et de la rivière Saint-Charles, avec les conséquences qui en découlent. Il faut comprendre qu'au niveau naturel, il y a un barrage qui est important, et il y a également une digue avant l'usine de traitement des eaux, sur la rivière Saint-Charles, dans la région de Château-d'Eau. Sans cette digue-là, et sans le barrage, nos zones inondables seraient beaucoup moins importantes.

845                    La Ville doit assumer les responsabilités et les frais inhérents des interventions à la gestion des droits acquis, de la protection civile, mesures d'urgence, à la sensibilisation des gens, à l'adoption et l'application d'une réglementation spécifique.

850                    La problématique présentée peut être comparée à celle prévalant et largement explicitée pour la ville centre, c'est-à-dire des services régionaux au centre pour desservir toute la région incluant la banlieue ou la périphérie, alors que la ville hôte assume seule les responsabilités, les problèmes et les inconvénients découlant de ce service.

855                    Vous savez qu'à l'heure actuelle, on parle beaucoup d'équipement régional. À notre point de vue, le lac Saint-Charles est une richesse pour le lac Saint-Charles mais est également un équipement régional pour toute la région. Et cet équipement régional là ne nous rapporte absolument rien et nous oblige à des dépenses; et il sert pourtant à toute la région. Il y a aucune formule, il y a rien qui permet à Lac-Saint-Charles d'obtenir une certaine équité, une certaine justice, et certaines compensations pour une richesse naturelle qui est importante.

860                    Parce qu'il faut bien voir, le territoire Lac-Saint-Charles, c'est en grande partie boisé, et c'est le lac Saint-Charles qui, peu importe que vous soyez un spécialiste ou un simple contribuable, ça vous apparaît immédiatement comme étant la plus grande richesse. Et c'est d'ailleurs la plus grande richesse.

865                    Si on compare avec d'autres villes des environs, que ce soit Lac-Beauport ou Lac-Saint-Joseph en particulier, ces villes-là, le lac est exploité d'une certaine manière, et constitue une richesse pour la ville qui rapporte des deniers. Pour Lac-Saint-Charles, c'est au contraire une désappropriation presque complète, et qui rapporte absolument rien, pourtant c'est notre principale richesse.

870                    Et Lac-Saint-Charles n'a pas d'autres richesses. On a un grand territoire boisé, mais qui est pas exploitable d'autres manières. On a des sablières, mais là, ça va pas plus loin.

875        On n'a pas d'autres richesses, on n'a pas de parc industriel, on n'a pas de quartier résidentiel de blocs appartements, on n'a pas de centres commerciaux, c'est une ville de banlieue à l'extrême de la Communauté urbaine.

880        Et notre seule richesse, lorsqu'on présente notre territoire à n'importe quel spécialiste, on dit, bien, c'est le lac. Mais ce lac-là nous appartient pas, il y a une complète désappropriation et il ne rapporte - non seulement il nous rapporte rien mais en plus, il faut s'en occuper, payer du personnel pour avoir des plans d'urgence, pour l'évacuation des gens et pour, et il faut payer en plus de ça en cas d'inondation importante, comme en 87, il y a quelques rues qui ont été inondées, brisées, comme c'est pas des montants extrêmement importants, on parle de 885 cinquante-soixante mille (50 000 \$-60 000 \$), c'est la Ville qui défraie pour tout ça.

890        Alors ce que la Ville de Lac-Saint-Charles demande au gouvernement, en fait, c'est d'identifier clairement, dans la future politique associée à la gestion de l'eau potable au Québec, les orientations et les moyens de mise en oeuvre, sur le plan technique, administratif et financier, pour assurer que la ville dans laquelle on retrouve la source d'eau potable, c'est-à-dire Lac-Saint-Charles, et la ville qui dessert les populations à l'échelle locale, régionale, on parle de la Ville de Québec, agissent en concertation plutôt que de façon unilatérale.

895        Cette concertation recherchée devrait assurer une gestion de l'eau potable équitable, responsable, adaptée au milieu.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOLDUC:**

900        Soit dit en passant, aussi, monsieur le Président, avant que monsieur Lacombe puisse terminer en conclusion, disons que la Ville de Lac-Saint-Charles adhère complètement au mémoire qui a été présenté cet après-midi disons ici, en ce qui concerne surtout les bassins versants, je pense que la Ville de Lac-Saint-Charles adhère à ça de façon très unanime, et puis en ce qui concerne aussi la gestion de l'eau, que la gestion de l'eau soit publique.

905        Ça fait que c'est pour dire qu'effectivement, on n'en parlait pas nécessairement, mais que la Ville de Lac-Saint-Charles est solidaire à ce qui a été présenté au niveau de la Communauté urbaine de Québec.

910        En conclusion!

**PAR M. JACQUES LACOMBE:**

915        Alors en conclusion, nous espérons que notre mémoire saura vous faire prendre conscience de la problématique particulière associée à la gestion de l'eau sur notre territoire et de la nécessité de traduire notre recommandation dans la future politique de gestion de l'eau au Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

920                    Merci.

                       Vous êtes pas nécessairement tout à fait les seuls à nous avoir alertés sur des situations semblables, en général ce sont plutôt des individus qui sont venus nous voir en disant, une espèce de servitude qui nous est imposée par le droit qu'ont les municipalités à aller chercher de l'eau en dehors de leur territoire.

                       Bon là, dans votre cas, c'est non seulement sur le territoire d'un individu, mais c'est le territoire même de la municipalité, c'est comme une forme d'annexion implicite, en un sens. Bon, O.K.

930                    Est-ce que ce malheur qui vous arrive est aussi un bonheur, en ce sens que ça vous a forcés à garder un lac dans un état naturel, vous disiez, c'est votre grande valeur, c'est votre seule valeur, est-ce que vous êtes capable d'en tirer profit d'une certaine manière par des aménagements d'eau qui permettent par exemple des activités récréatives d'un certain ordre, contemplation ou de jouir de ce plan d'eau?

**PAR M. JACQUES LACOMBE:**

940                    À venir jusqu'à présent, non, pas du tout. Les contribuables de Lac-Saint-Charles dans son ensemble, je parle pas des riverains qui sont établis autour du lac, mais les contribuables de Lac-Saint-Charles dans l'ensemble n'ont pas accès au lac, il y a aucun accès public.

945                    Il y a certains projets qui sont en vue, mais on sait pas quelle réponse on va avoir de la part par exemple de la Ville de Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

950                    Parce que la Ville de Québec doit dire oui à tout aménagement ou à toute intervention de votre part?

**PAR M. JACQUES LACOMBE:**

955                    Il y a au pourtour du lac, sur la rive ouest, une bande riveraine d'une centaine de mètres, là...

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOLDUC:**

                       Qui est inégale, de toute façon.

960                    **PAR M. JACQUES LACOMBE:**

... qui appartient à la Ville de Québec carrément; donc je dirais peut-être quarante pour cent (40%) du pourtour du lac, là.

965 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors la Ville de Québec est propriétaire foncier de...

970 **PAR M. JEAN-CLAUDE BOLDUC:**

Oui, depuis 1931.

975 **PAR M. JACQUES LACOMBE:**

Et de l'autre côté, disons, la Ville de Québec a un droit d'inondation plus élevé que celui actuellement qu'elle utilise. Le barrage pourrait augmenter d'au moins, je pense, un mètre-un mètre et demi (1-1 ½). C'est quand même important.

980 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que ça veut dire que sur le cent (100) mètres qu'elle possède, est-ce qu'elle vous paie une taxe municipale pour cette section-là?

985 **PAR M. JEAN-CLAUDE BOLDUC:**

Non, disons qu'il y a aucune taxe municipale, comme on a dit tout à l'heure, il y a aucune redevance, disons, à ce niveau-là.

990 Par contre, quand vous me disiez tout à l'heure, effectivement, au niveau, sur le fait que ce soit un réservoir d'eau potable, on a un lac qui est peut-être plus beau, je vais vous dire une chose, c'est qu'au niveau des riverains, je pense que le meilleur chien de garde de lac Saint-Charles, effectivement, c'est les riverains, parce qu'effectivement, ils ont à cœur le lac Saint-Charles.

995 Ce qui est déplorable, c'est qu'effectivement, c'est qu'au niveau de l'ensemble de la population, c'est que l'accessibilité publique est pas là. Mais au niveau des riverains comme tels, vous pouvez en parler avec la Ville de Québec, si on parle de stabilisation de rive, ça, il y a pas de problème, les citoyens sont prêts à embarquer là-dedans, il y a pas aucun problème au niveau des riverains comme tels.

1000 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

1005       Est-ce que vous avez pris des initiatives avec la Ville de Québec pour des ententes bilatérales de partenariat pour la mise en valeur de ce lac-là, ou pour des compensations?

1010       Il y a déjà, par exemple, le principe des compensations quand une municipalité hôte héberge un lieu d'enfouissement sanitaire, c'est accepté maintenant même dans la politique, là, évidemment un lac c'est une richesse, donc il y a pas de préjudice normalement comme un lieu d'enfouissement sanitaire, mais il me semble qu'il pourrait y avoir une espèce de plan de mise en valeur conjoint.

1015       Est-ce que vous avez déjà fait des tentatives dans ce sens-là?

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOLDUC:**

1020       Bon actuellement, il y a un projet qui va être présenté sous peu à la Ville de Québec, par l'organisme l'APEL que vous avez reçue je crois que c'est hier, qui elle effectivement a une présentation à faire, a fait sa présentation à Lac-Saint-Charles, concernant l'accessibilité pour les citoyens de Lac-Saint-Charles, et à ce moment-là, il devrait y avoir possiblement une concertation entre la Ville de Québec et Lac-Saint-Charles concernant une accessibilité publique à Lac-Saint-Charles.

1025       Mais pour l'instant, il y a absolument rien concernant les compensations, il y a pas de compensation, et il y a pas nécessairement eu de demande aussi dans ce sens-là, au niveau des compensations.

**PAR M. JACQUES LACOMBE:**

1030       Il y a une quinzaine d'années environ, le conseil municipal était très sensible à la situation et avait demandé à la Ville de Québec certaines choses. Et puis en fait, ils ont eu une fin de non-recevoir, tout simplement.

1035       On avait même consulté les avocats à ce moment-là, c'est clair qu'on avait aucun droit, aucun pouvoir sur le lac.

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

1040       Mais en quinze (15) ans, les choses peuvent changer.

Merci.

**PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:**

1045       Vous avez mentionné tout à l'heure votre désir éventuellement, c'est ce que j'ai perçu de vous, d'installer votre propre prise d'eau; enfin, c'est un rêve que vous carezsez.

1050                    Dans l'extrait de la charte de la Cité de Québec que vous nous avez donné, là, on voit le droit exclusif de la municipalité d'utiliser le lac à titre de réservoir. Est-ce que déjà ça, ça signifierait une modification à la charte de la Ville de Québec, si...

**PAR M. JACQUES LACOMBE:**

1055                    Éventuellement, ça pourrait.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

1060                    C'est pas rien qu'une autorisation que vous devriez obtenir, là.

**PAR M. JACQUES LACOMBE:**

1065                    Ça pourrait exiger une modification à la charte de la Ville de Québec. À moins qu'on puisse s'entendre autrement, par autorisation quelconque.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

1070                    Quand la Ville - je n'ai pas retrouvé, évidemment je n'ai pas ça dans ma culture personnelle - quand la Ville de Québec, ce plan d'eau fut décrété comme étant le réservoir de la capitale, est-ce que la localité, Ville Lac-Saint-Charles, existait, qu'est-ce que c'est la petite histoire autour de ça?

**PAR M. JACQUES LACOMBE:**

1075                    Il y a un bill privé qui a été voté au gouvernement, autour des années 1850, remettant le lac Saint-Charles et la possibilité de l'exploiter comme eau potable, à la Ville de Québec.

Évidemment, ça a pas été exploité, de façon claire, avant la construction de barrages, en 1929, et le dernier barrage, le plus important, en 1959.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Mais est-ce qu'il y avait là soit une municipalité de paroisse, est-ce qu'il y avait une petite localité autour du lac?

**PAR M. JACQUES LACOMBE:**

Dans les années 1850, il y avait effectivement des gens au lac Saint-Charles.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

1090                    En permanence ou...

**PAR M. JACQUES LACOMBE:**

1095        En permanence, oui. D'ailleurs, à cette époque-là, lac Saint-Charles était un des sites touristiques, des trois (3) sites touristiques les plus importants au Québec.

1100        C'était un site très fréquenté par la noblesse, à l'époque, en particulier les anglophones, dans la région de Québec, en passant par le Village huron, entre les années 1800-1875.

1105        D'ailleurs, il y a environ, je vous signale ça en passant, j'en profite, il y a environ deux cents (200) toiles de lac Saint-Charles et des gens qui le fréquentaient qui ont été faites à cette époque-là, soit par Coburn, par Kriehoff; Kriehoff avait même un chalet au lac Saint-Charles, à ce moment-là.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Bon bien, je vous remercie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez dû remarquer, monsieur le Maire, que cet après-midi j'ai posé à la Ville de Québec la question de la gestion par bassin versant...

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOLDUC:**

Exact.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1120        ... et donc de l'association de l'ensemble des acteurs. Alors je dois bien comprendre que s'il y a une chose que vous souhaitez, c'est ça.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOLDUC:**

1125        Effectivement, s'il y a une chose que je souhaite, c'est la gestion par bassin versant, et c'est fort simple, surtout à Lac-Saint-Charles, parce qu'il faudrait, à l'intérieur, sur l'ensemble, aller encore plus en aval que le lac Saint-Charles pour arrêter ou diminuer à un moment donné la pression qu'il peut y avoir sur les citoyens de Lac-Saint-Charles, pour les accuser d'à peu près tous les maux concernant la pollution, et à ce moment-là, sur une gestion de bassin versant, ça va nous permettre d'aller voir qu'est-ce qui se passe encore plus en aval pour être capable de gérer, et ce de façon efficace.

1135        Et je pense que ça, concernant Lac-Saint-Charles, si effectivement on gère par bassin versant, c'est un gros point qu'on va avoir en notre faveur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1140 Alors vous souhaitez, en final, comment dire, que désormais on agisse en concertation plutôt que de façon unilatérale.

1145 Alors au moins, de toute manière, vous vous rencontrez sur un certain nombre de comités, donc il y a déjà des niveaux de dialogue qui existent, c'est pas la guerre, c'est des tensions, c'est des revendications, c'est un ajustement des nouvelles situations, souhaitons que la présente démarche que vous avez faite communément devant la Commission contribue à l'institution d'une forme de dialogue et de concertation comme vous le voulez, alors on aurait avancé un petit peu de ce côté-là.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOLDUC:**

1150 C'est très bien.

**PAR LA PRÉSIDENT:**

1155 Merci beaucoup, messieurs, bonne chance.

-----  
**LES AMIS DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite Les Amis de la vallée du Saint-Laurent, s'il vous plaît.

Bonjour. Vous venez seul? Asseyez-vous, monsieur.

1165 Alors je vous ai vu arriver un petit peu après mon laïus de départ, on a à peu près vingt-cinq-trente (25-30) minutes, je vous demande de me présenter un bref résumé de votre mémoire que nous avons lu, et après ça, bien, on pourra échanger un peu.

1170 On s'est déjà rencontré deux (2) fois ou trois (3) fois dans la première partie sur les problématiques d'accès qui sont vos grandes problématiques et cette idée du Saint-Laurent, alors donc on pourra creuser davantage sur certains aspects.

Allez-y!

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Merci, monsieur le Président, bonsoir, bonsoir madame, bonsoir monsieur.

1180 De fait, je vous présente donc le mémoire et les recommandations de l'organisme Les Amis de la vallée du Saint-Laurent.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1185 Renommez-vous, s'il vous plaît, pour l'enregistrement.

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

1190 Je m'appelle André Stainier.

1195 Le fleuve Saint-Laurent est un élément essentiel du patrimoine hydrique québécois; il est essentiel par la quantité d'eau qu'il représente dans l'ensemble de l'eau québécoise, par sa présence dans presque toutes les régions du Québec, par la multiplicité et l'importance des rôles qu'il joue et qu'il a joué dans la vie économique, sociale, culturelle. Il se doit donc d'être considéré dans la politique de gestion de l'eau du gouvernement du Québec.

1200 Les éléments problématiques que nous avons voulu mettre en évidence dans notre mémoire relèvent des thématiques suivantes: la spécificité du Saint-Laurent; la richesse, la diversité et l'abondance de ses ressources; la multiplicité des utilisations, des usages qui en sont faits; les dégradations imposées à l'écosystème naturel et humain qu'il constitue.

1205 Ces éléments de problématiques mettent en évidence que de tout temps, le Saint-Laurent s'est avéré et s'avère, pour le Québec, une ressource essentielle à sa gestation et à son développement, un facteur structurant de son économie et de sa société et une richesse collective d'une ampleur et d'une diversité sans égale.

1210 En tant que tel, il se présente comme unique, distinct et spécifique, en même temps qu'exceptionnellement éminent. Cette éminence est particulièrement son fait en tant qu'élément du patrimoine québécois en eau potable, il en est l'élément majeur. À ce titre, il est l'élément majeur de la part du patrimoine mondial en eau dont le Québec est à la fois le bénéficiaire mais aussi le responsable.

1215 Par ailleurs, le Saint-Laurent est affecté d'une dégradation importante et multiforme, passée et encore à l'oeuvre, tenant à des pratiques ayant lieu sur son cours ou ailleurs dans son bassin, affectant sa qualité, sa durabilité comme ressource, limitant et handicapant les usages qui peuvent en être faits. Les usages eux-mêmes ne sont pas également accessibles à tous et la population reste largement sous le coup d'une certaine désaffection en tant qu'elle contribue elle-même à cette dégradation par divers comportements. Enfin, des menaces supplémentaires assombrissent l'avenir.

1220 Un regain de préoccupation, d'intérêt et d'action se manifeste cependant dans certains secteurs gouvernementaux mais aussi et surtout dans les communautés riveraines et dans l'opinion publique, regain orienté vers la conservation de l'ensemble de l'écosystème et le développement respectueux d'usages anciens et nouveaux, particulièrement accessibles à tous.

1225        Cette problématique nous inspire les enjeux fondamentalement en cause en ce qui concerne le Saint-Laurent et par là, les objectifs ultimes à poursuivre à son sujet; c'est pourquoi nous recommandons:

1230        Que la politique québécoise sur la gestion de l'eau ait parmi ses objectifs la conservation de l'ensemble du fleuve Saint-Laurent et de ses rives, dans toute la richesse et la diversité de ses composantes et de leurs processus; la possibilité pour toutes les formes de mise en valeur du fleuve et de ses rives aptes à s'y intégrer écologiquement de se développer et de se maintenir; la possibilité pour tous les membres de la population de bénéficier des avantages offerts par le Saint-Laurent; la possibilité enfin pour l'ensemble de la communauté mondiale de bénéficier de ce que le Saint-Laurent peut offrir pour la satisfaction des besoins essentiels en eau.

Nous recommandons également:

1240        Que la poursuite de ces objectifs prenne en compte la présence du fleuve dans la plus grande partie du Québec habité; son unité à travers tout ce parcours; sa dépendance vis-à-vis d'un bassin particulièrement immense et débordant largement du territoire du Québec; sa spécificité face à l'ensemble des autres ressources du Québec, spécificité tant au plan de ce qu'il est qu'au plan du rôle qu'il a joué et qu'il joue dans la vie économique, sociale et culturelle; et enfin la qualité éminente qui s'attache à tous les aspects de cette spécificité.

1245        Nous recommandons encore que dans la poursuite de ces objectifs, le gouvernement du Québec agisse le plus possible de façon conjointe et unifiée avec le gouvernement du Canada.

1250        Nous recommandons enfin que la politique québécois sur la gestion de l'eau prévoit des modalités d'encouragement et d'aide à la poursuite de ces objectifs pour la population, les collectivités, les institutions et les administrations.

1255        Comment le gouvernement, quant à lui, peut-il contribuer à l'atteinte de ces objectifs tout en prenant en compte ces caractéristiques! Un préalable, nous recommandons que le gouvernement consacre le statut de bien collectif de l'eau dont la gestion relève exclusivement de la collectivité, gestion à orienter prioritairement vers la satisfaction des besoins essentiels des communautés humaines, excluant toute commercialisation comme telle de l'eau elle-même, ceci s'appliquant bien sûr au Saint-Laurent, l'élément majeur du patrimoine québécois en eau.

1260        J'en viens maintenant à notre recommandation clé, une reconnaissance officielle du fleuve Saint-Laurent comme patrimoine national. Le fleuve Saint-Laurent doit être géré en fonction notamment de son caractère de richesse éminente du patrimoine naturel du Québec et de ressource exceptionnelle, essentielle et spécifique de sa vie collective aux plans économique, social et culturel.

1270 Cela doit sa manifester tant dans les instruments de cette gestion que dans la perception que la population a de ce que celle-ci est et doit être. Cela suppose une mise en évidence de ce caractère, distincte de la définition elle-même du contenu de cette gestion et propre à susciter cette manifestation et cette perception. Cette mise en évidence doit également fournir une assise juridique suffisante pour officialiser et donner autorité à l'affirmation de ce caractère

1275 C'est dans cette perspective que Les Amis de la vallée du Saint-Laurent préconisent, depuis plusieurs années, de reconnaître au Saint-Laurent un statut de patrimoine national. Il s'agit en fait d'une explicitation officielle de la valeur symbolique du fleuve Saint-Laurent, d'une expression motivante de tout ce qu'il représente de riche, de fécond et d'éminent pour le Québec, expression faisant autorité pour l'ensemble de la collectivité et de ses institutions en même temps qu'éclairant les esprits et les orientant vers une adhésion agissante.

1280 Pareille reconnaissance du fleuve comme patrimoine national a fait l'objet d'une pétition populaire à l'Assemblée nationale; appuyée par près d'une centaine de municipalités, d'organismes, d'institutions et près d'un millier de personnes de la grande région de Québec-Chaudière-Appalaches, cette pétition proposée par Les Amis de la vallée du Saint-Laurent a été déposée le 30 novembre 1993 par quatre (4) députés issus des deux (2) ailes de l'Assemblée. Voici le texte de cette pétition tel qu'il paraît au Journal des débats du 30 novembre 1993; sa référence, qui n'est pas dans le mémoire, je la cite, Journal des débats numéro 135, 30 novembre 1993, page 8938. En voici le texte:

1290 "Que l'assemblée nationale du Québec proclame le fleuve Saint-Laurent patrimoine national et, dans la perspective d'un développement harmonieux et durable, définisse les grands principes de sa conservation et de son aménagement en référence à une vision globale et intégrée de toutes ses composantes, naturelles, paysagères, historiques, économiques, sociales, culturelles, esthétiques et récréatives, dans le respect de chacune et dans le respect des particularités régionales;

1295 "Que les objectifs favorisés soient la conservation et la mise en valeur des richesses spécifiques du fleuve et de ses rives, l'accès public à ces richesses à des fins diversifiées et la préservation des éléments paysagers et culturels liés au patrimoine architectural, maritime et panoramique;

1300 "Que les responsabilités, les pouvoirs et les initiatives en matière d'aménagement et de mise en valeur du Saint-Laurent et de ses rives soient répartis de façon équilibrée entre les niveaux national, régional et local, y incluant la capacité d'intervention et de participation de la population."

1305 Depuis le dépôt de cette pétition, l'importance et la pertinence d'une telle reconnaissance a été régulièrement rappelée; sa nécessité a été invoquée à l'intérieur de différentes campagnes et initiatives en faveur du Saint-Laurent comme étant une des clés de sa prise en charge efficace et durable.

1310

Elle nous paraît toujours être le préalable idéal au développement d'une démarche structurée, globale, susceptible d'éclairer et de motiver la population du Québec, en même temps que d'orienter les responsables et les artisans de la gestion du Saint-Laurent à partir de l'ensemble des valeurs en cause dans ce fleuron de notre patrimoine.

1315

Nous faisons donc la recommandation suivante:

1320

Que le gouvernement propose à l'Assemblée nationale la reconnaissance du fleuve Saint-Laurent comme patrimoine national à titre de richesse et de ressource collective essentielle, spécifique et éminente, dont il y a à assurer, de manière prioritaire et distincte, la conservation, la mise en valeur et l'accessibilité à tous des usages qu'elle offre.

1325

Outre cette reconnaissance de la spécificité du Saint-Laurent par sa désignation comme patrimoine national, le maintien de l'intégrité écologique du Saint-Laurent et de ses rives, leur mise en valeur et l'harmonisation de leur utilisation par le plus grand nombre possible de Québécois nécessiteront la mise en place d'éléments législatifs et règlementaires et l'adoption de politiques capables d'en définir les paramètres dans l'ensemble des domaines susceptibles de l'affecter de près ou de loin.

1330

Vu la très vaste envergure de cette entreprise, on a intérêt selon nous, dans un premier temps, à proposer des exemples concrets de ce que pourraient représenter des éléments de législation orientés explicitement et spécifiquement vers le Saint-Laurent. De tels exemples mis en oeuvre illustreraient ce qui peut être fait et ouvrirraient la voie à des ensembles législatifs, règlementaires plus vastes et plus complets. En voici quelques-uns touchant quelques domaines seulement!

1335

Un premier domaine, l'aménagement du territoire. Nous recommandons:

1340

Que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme dispose que les schémas d'aménagement et les règlements d'urbanisme des municipalités riveraines du fleuve aient à réglementer et organiser le territoire fluvial et riverain d'une façon spécifique, inspirée de son importance, de sa richesse et de sa vulnérabilité particulières;

1345

Que cette Loi sur l'aménagement et l'urbanisme comprenne des dispositions favorisant de façon spécifique la possibilité, au plan local, régional ou national, de zonage de parties du territoire fluvial, les rives, les îles, le lit du fleuve, à des fins soit de conservation, soit de mise en valeur au bénéfice de la population et de son accès aux richesses du fleuve.

1350

Nous recommandons également, et cette recommandation est nouvelle dans sa lettre mais elle est déjà annoncée dans les considérations que nous faisons dans notre mémoire écrit, nous recommandons également:

Que soit prévue, par les dispositions législatives pertinentes, la possibilité pour les administrations publiques des différents niveaux, gouvernement, régional, municipal, de ramener dans le domaine public une partie significative du territoire riverain du fleuve Saint-Laurent aux

1355 fins notamment de permettre à la population d'avoir un accès réel et intéressant à l'ensemble des usages offerts par le fleuve.

Un autre domaine est celui de l'appropriation du lit du fleuve et nous recommandons:

1360 Que la Loi sur le régime des eaux soit modifiée de façon à ne plus permettre l'appropriation privée du lit du fleuve mais seulement un droit éventuel d'usage privilégié, fondé sur des motifs actualisés, révocable et n'entrant pas en concurrence avec un usage public existant ou prévisible.

1365 Dans le domaine encore du transport fluvial, nous recommandons par exemple:

Que la réglementation du transport favorise les formes possibles de transport multimodal et intermodal qui maximisent, diversifient et régionalisent l'utilisation du fleuve comme voie navigable.

1370 Nous avons également proposé des recommandations dans le domaine du tourisme, de la vie municipale, des paysages et une dernière relative à la menace d'une baisse importante des niveaux d'eau. Dans cette perspective, nous recommandons:

1375 Que des dispositions soient prises dès maintenant pour une gestion la plus respectueuse possible de l'intérêt général des terres qu'un recul durable de la ligne des hautes eaux découvrirait éventuellement de façon permanente dans l'actuel lit du fleuve.

1380 C'était ces éléments de législation, mais pour avoir quelque effet, tout ce qui précède appelle une mise en oeuvre effective, organisée, soutenue, c'est la gestion du Saint-Laurent, de sa conservation, de son développement.

1385 Celle-ci doit être le fait du gouvernement et de ses ministères, des administrations régionales et locales, des collectivités et des personnes, tous et toutes, avec le soutien et la collaboration des diverses instances conseils, comités consultatifs de tout niveau, universités, consultants, médias, etc.

1390 Nous nous tiendrons à certains aspects seulement de la question, les plus proches de nos préoccupations spécifiques d'organisme bénévole à la fois autonome et membre de la communauté des organismes de même type.

C'est pourquoi nous avons des recommandations concernant l'implication des communautés dans la gestion du Saint-Laurent. Nous recommandons:

1395 Que soit favorisée l'implication responsable et active des communautés riveraines du fleuve dans l'élaboration, l'adoption et la mise en oeuvre des décisions touchant la conservation et la mise en valeur de ses ressources, aux plans local, régional et national.

1400 Nous recommandons également:

Que le financement statutaire des organismes reconnus voués à l'action en faveur du Saint-Laurent soit assuré, notamment par des mesures fiscales incitant les entreprises à contribuer à ce financement.

1405 Nous recommandons également:

1410 Que soit envisagé le versement par les entreprises des montants financiers correspondant aux coûts des dommages environnementaux qu'elles causent au fleuve et à ses rives, et de financer le fonctionnement des organismes à même une partie au moins de ces montants.

Nous recommandons également:

1415 Que le gouvernement veille à ce que soit assuré l'avenir à long terme de Stratégies Saint-Laurent et des comités ZIP.

Et nous recommandons encore:

1420 Que les municipalités riveraines soient encouragées à confier à leur comité consultatif d'urbanisme des mandats relatifs à la réglementation et à la planification de ce qui touche au fleuve et à ses rives sur le territoire de la municipalité.

1425 Un autre thème de la gestion est la gestion par bassin versant. Le fleuve Saint-Laurent subit l'influence et même, peut-on dire, est le résultat de ce qui se passe dans les Grands Lacs, leurs tributaires et les bassins versants de leurs tributaires, et de ce qui se passe dans ses tributaires à lui et leurs bassins.

1430 Une gestion efficace du Saint-Laurent ne peut se passer totalement d'une gestion efficace de tout cet ensemble. Mais comment faire! La voie à suivre nous semble être celle de l'harmonisation des plans de gestion des bassins des Grands Lacs et de leurs tributaires et des bassins des tributaires du Saint-Laurent avec le plan de gestion du Saint-Laurent lui-même. Une harmonisation à base de principes, d'objectifs, de critères et de calendriers concertés.

1435 C'est pourquoi nous recommandons, et c'est notre dernière recommandation:

1440 Que le gouvernement prenne l'initiative de proposer aux gouvernements des États et des provinces qui appartiennent au bassin versant du système Saint-Laurent-Grands Lacs la mise sur pied d'un processus permanent de concertation des responsables directs de la gestion des sous-bassins de cet ensemble, en vue d'une harmonisation à base de principes, d'objectifs, de critères et de calendriers concertés.

En conclusion, le fleuve Saint-Laurent mérite une gestion spécifique, organisée, permanente, à la mesure de son éminence de ressource exceptionnelle, fondée sur des assises législatives explicites.

1445

La clé d'une gestion durable de ce type est définitivement la reconnaissance du fleuve Saint-Laurent comme patrimoine national. Cette reconnaissance sera l'inspiration qui assurera à la fois le dynamisme, le contenu et l'unité de cette gestion, en même temps qu'elle sera la bannière qui rassemblera et mobilisera les citoyennes et les citoyens autour de cet extraordinaire milieu source de vie en mouvement d'une extrémité à l'autre de notre territoire.

1450

En terminant, je voudrais vous annoncer le dépôt que je fais aujourd'hui auprès de vous des résultats d'un sondage que nous avons rendu public hier sur les perceptions de la population à l'égard de la rentabilité économique du Saint-Laurent dans ses rapports avec l'approche écologique. On y fait une allusion dans le mémoire écrit, mais il n'était pas à ce moment-là prêt pour diffusion publique.

1455

Je vous remercie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1460

Alors merci, monsieur Stainier.

1465

Quand vous nous aviez rencontrés dans la première partie de l'audience, vous avez été un de ceux qui nous ont convaincus de tenir une journée thématique sur le Saint-Laurent, ce n'était pas prévu, et parce qu'on a pensé qu'effectivement il y avait là un point de vue particulier, qui était fort important, puisqu'évidemment le Saint-Laurent c'est le cœur du Québec habité, et qu'une réflexion d'ensemble sur ce qu'il est est fort importante.

1470

Alors évidemment, là maintenant, vous nous faites une série de propositions fort complexes dont l'essentiel, évidemment, repose sur l'idée de déclarer le Saint-Laurent patrimoine national.

Alors je demande à madame Gallichan de vous poser la première question.

1475

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Merci, monsieur le Président.

1480

Monsieur Stainier, lorsque la première fois, quant à moi, j'ai eu l'occasion de vous rencontrer, c'était à cette première partie d'audience, et vous étiez venu à Saint-Marie-de-Beauce, et vous aviez à ce moment-là parlé des droits d'accès des citoyens, en particulier dans le secteur de Lotbinière, vous aviez élaboré là-dessus.

1485

Depuis ce temps, il y a eu différentes informations, nous avons eu cette thématique, et tout ce qui concerne le Saint-Laurent, nous avons été davantage sensibilisés à cela et nous

avons eu, un peu plus tard, la présence, sur un autre sujet, d'une chercheure d'Environnement Canada, madame Christiane Hudon, sur je crois que c'était les changements climatiques. Elle a beaucoup parlé de tout ce qui arrive au Saint-Laurent, en ce qui concerne ses niveaux d'eau, et tout ce qui risque d'arriver avec les changements climatiques.

1490

Et souvent, personnellement, je pensais à vous, quand j'entendais madame Hudon. Et j'aimerais vous entendre maintenant là-dessus.

1495

À Lotbinière, on l'a vu à la télé, on l'a vu aussi dans les journaux, le niveau de l'eau, la sédimentation, on le voit aussi quand on peut survoler le Saint-Laurent, c'est très évident dans le secteur Lotbinière et en face, je crois que c'est Neuville. Et nous le constatons aussi, puisque nous sommes dans la région de Québec, de tout ce qui se passe à la sortie, si vous voulez la rive nord de l'Île-d'Orléans, là où il n'y a pas la voie navigable, et c'est pratiquement à gué l'été en dessous du pont de l'Île. Et j'aimerais vous entendre là-dessus.

1500

Les Amis du Saint-Laurent, vous avez sans doute quelque alarme là-dessus, et comment abordez-vous ce problème-là?

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

1505

Notre première réaction en est une de, comment dire, non pas d'impuissance, au sens où si le niveau du Saint-Laurent est à ce point menacé par des changements climatiques, si c'est vraiment la grande cause de ce qui arrive de nouveau par rapport aux siècles passés, qui a du pouvoir sur le changement climatique sinon la communauté mondiale, la communauté des états.

1510

Alors là, on ne peut que chacun, chaque citoyen, mais même chaque gouvernement national ne peut que jouer son petit rôle de soldat d'une immense armée, dont on voudrait la plus nombreuse possible, décider à prendre en main le problème des changements climatiques.

1515

Alors ça, c'est une problématique, je crois que j'ai aucune honte à le dire, parce que nous sommes tous dans le même cas, nous avons été très surpris, depuis un an ou deux (2) ans qu'on parle de cette problématique, on se dit, mais ça change toute la donne. Ça, c'est une première réaction.

1520

C'est plus complexe, et il faut analyser, il faut certainement encourager le développement des connaissances, et c'est tellement nouveau je crois pour tout le monde que c'est passionnant, par exemple, c'est un sujet passionnant, celui-là des changements climatiques et de tout ce qui influence le niveau des Grands Lacs et du Saint-Laurent, quand on parle que l'évaporation est un facteur majeur, ou j'entendais dimanche dernier à Radio-Canada, l'émission...

1525

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Découverte!

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

1530

... vous savez, le prélèvement, c'est juste un pour cent (1%) de toute la masse énorme, mais quand même, enfin c'est très complexe.

1535

Donc ma deuxième réaction à moi, en tout cas, c'est de dire, c'est beaucoup plus complexe, il faut favoriser le progrès des connaissances, d'une part, et deuxièrement, il faut dès maintenant mettre sur pied des mesures préventives, se dire, disons pour prendre une expression émotive, on est capable de faire face à ça aussi, et on y fera face, et on n'en mourra pas de la baisse des niveaux du Saint-Laurent, mais il s'agit surtout pas de se laisser faire par cela, de ne rien faire, de dire, on est impuissant.

1540

Non, il faut se préparer à aménager l'usage du Saint-Laurent et la conservation du Saint-Laurent en fonction de ce qui peut s'en venir aussi.

1545

Et nous, on a notamment été frappé, et là ça nous paraît être quelque chose de concret, par cet aspect juridique de la propriété de ces nouvelles terres qui risquent d'apparaître, et on risque de se trouver devant un vide juridique, et puis un vide scientifique aussi; qu'est-ce que ces terres-là deviennent quand elles restent dénudées, est-ce que la faune change, est-ce que la flore change, quelle flore - et je crois que madame Hudon avait des notations là-dessus en disant, parfois ça va trop vite pour que la flore normalement pousse et c'est une flore envahissante, agressive qui risque de!

1550

Bon, développer toutes ces connaissances-là, et prendre des mesures notamment juridiques préventives. Ça, je crois que c'est bien important.

1555

D'ailleurs, pour ce qui est de l'accès public et tout cela, tous nos organismes, nous revendiquons qu'on s'occupe de l'accès public. Mais nous avons le sentiment, aux Amis de la vallée du Saint-Laurent, d'être les seuls à dire, la racine du problème de l'accès public, c'est la propriété du lit du fleuve et des rives. Il faut agir sur la propriété.

1560

Notamment, nous proposons, disons sous un euphémisme, quelque chose que quelqu'un d'autre appellerait une expropriation de certains terrains privés sur le fleuve; le fleuve est trop privatisé, il faut qu'il revienne dans le domaine public, que les rives reviennent dans le domaine public, dans une proportion significative.

1565

Il doit y avoir moyen de trouver des bons moyens juridiques de faire cela dans le respect des intérêts de tout le monde. Donc prévention au plan notamment juridique. Et puis que les scientifiques nous aident à savoir quoi faire le jour où l'eau serait plus basse.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

1570

Il y a beaucoup de sédimentation aussi, il y a beaucoup de...

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

1575            Vous voulez dire de nouvelle sédimentation?

**PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:**

Oui, qui s'installe, et c'est visible, soit dans les reportages et à l'oeil nu.

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Je ne réalise pas ce que vous voulez dire.

**PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:**

C'est qu'il y a soit du sable qui, par la navigation ou les bateaux à fort tonnage, est-ce que ça peut être ça qui fait en sorte que - est-ce que vous avez étudié cette situation-là?

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Moi, ce qui m'a frappé, j'ai participé à certaines journées sur l'érosion des berges, c'est la difficulté qu'on a encore, au plan scientifique, à faire la part des choses dans l'érosion.

L'érosion est un phénomène naturel, d'abord, et ce qu'il y a de naturel dans l'érosion, c'est que ce qui s'en va d'un côté va s'accumuler ailleurs, donc il y a un mouvement dans les terres; les terres du fleuve, là, ça circule. Et c'est normal que ça circule.

En plus, il y a l'érosion anthropique, d'origine anthropique. Et les spécialistes de cela, notamment monsieur Denis Lehoux qui travaille beaucoup cette question-là, nous dit, pour ce qui est de l'érosion anthropique, notamment les suites du batillage, il s'agit pas de vouloir empêcher toute érosion ou réparer toutes les érosions d'îles par exemple ou de rives, il s'agit de faire une analyse de tout cela et de pointer les endroits significatifs pour la faune par exemple, qu'est-ce qu'il est important de ne pas laisser s'éroder ou de restaurer et alors de travailler là-dessus.

Et je dois dire que moi, ça me plaît plus comme perspective, plutôt que de crier au voleur, enfin à propos de l'érosion ou de la sédimentation comme si c'était un mal général à quoi il faudrait faire face d'une façon totale, générale.

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Je pourrais vous poser la question, là, plus globale de la gestion du Saint-Laurent.

Vous avez énoncé un certain nombre, d'ailleurs, une bonne quantité d'objectifs, de principes et de finalités de gestion, mais est-ce que vous avez une forme institutionnelle de gestion à proposer?

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

1620

Oui et non. Tout d'abord non, négativement, nous ne sommes pas en faveur, et tout le colloque de 92, que nous citons abondamment, était disons pas en faveur d'une loi du Saint-Laurent. Faire une loi spéciale pour le Saint-Laurent, c'est le mettre à part, c'est en faire un ghetto.

1625

Mais le pendant de cela, c'est que toutes les lois qui peuvent avoir un impact sur la gestion du Saint-Laurent devraient avoir des clauses spécifiques relatives au Saint-Laurent, s'inspirant de son statut justement de patrimoine nationale. Et c'est ce que nous avons voulu, ce dont nous avons voulu donner des exemples dans nos recommandations.

1630

Une gestion à base législative d'abord, la législation en question étant des clauses spécifiques dans les différentes lois.

1635

Nous avons aussi cru constater, ça n'a pas été redit explicitement quand on nous a parlé du rapport Dagenais, mais quant à nous, ce qu'on a su du rapport Dagenais, c'est qu'il avait été rapidement ignoré, à cause de sa recommandation de confier la gestion, toute la gestion du Saint-Laurent à un organisme distinct de tous les ministères sectoriels et administrations sectorielles. Ça n'a pas passé. Pour des raisons sans doute politiques, mais aussi psychologiques, culturelles. On ne voit pas les choses comme ça, nous autres.

1640

Donc pas non plus de ministère du Saint-Laurent; pas de loi du Saint-Laurent, pas de ministère du Saint-Laurent.

1645

Est-ce qu'il ne serait pas bon d'avoir un secrétariat chargé de coordonner un peu? Peut-être, mais en tout cas, et je crois que c'est un peu dans ce sens-là que nous parlons, allons-y progressivement dans la mise en place de structures, au pluriel, propres au Saint-Laurent.

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

1650

D'accord.

1655

Vous semblez mettre beaucoup d'espoir dans la reconnaissance du Saint-Laurent comme patrimoine national. Les gens de la région du lac Saint-Pierre, qui travaillent sur le dossier de reconnaissance du lac Saint-Pierre comme réserve de la biosphère par l'UNESCO, nous mentionnaient que pour eux, cette reconnaissance, c'est une espèce d'adjuvant accessoire et non pas une clé comme vous, vous croyez que ça puisse en être.

1660

Outre l'aspect symbolique, quelle valeur ajoutée pourrait contenir cette reconnaissance-là?

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Il y a une différence fondamentale avec la reconnaissance comme réserve mondiale de la biosphère, c'est qu'elle émane d'institutions extérieures, mondiales.

1665

Le point de départ de notre sentiment, monsieur Beauchamp s'en rappelle, s'en souvient sans doute, dans les années quatre-vingt, le début des années quatre-vingt-dix, c'est que nous avons, petit à petit, identifié quant à nous que le problème du Saint-Laurent, c'est le manque de volonté politique de s'en occuper. Le Québec ne s'intéresse pas au Saint-Laurent, ne s'intéressait pas au Saint-Laurent, particulièrement le gouvernement du Québec ne s'intéresse pas au Saint-Laurent.

1670

Et bon, c'est évidemment très gros, c'est plus nuancé que ça dans la réalité, mais notre idée, c'est comment créer une volonté politique en faveur du Saint-Laurent. Et nous nous sommes dits, c'est par une double action, une action sur les milieux politiques, par le biais de ce processus législatif, commençant par une reconnaissance générale, une reconnaissance de principe, suivie d'éléments de législation. Et d'autre part, par la création, en tout cas de favoriser un mouvement dans la population en faveur d'un retour au fleuve, d'un retour d'intérêt en faveur du fleuve.

1680

Et il nous a semblé, à ce moment-là, c'est ça, l'analyse que nous avons faite, créer une volonté politique à la fois dans le monde politique et dans la population, que le meilleur instrument de cela serait une démarche politique mais non technique; une démarche politique de type symbolique au sens le plus fort du mot "symbolique". Celle qui donne de la fierté.

1685

D'autres ont employé ce mot, ma ville ma fierté, ou des choses comme cela, c'est vrai cela; enfin, nous croyons vraiment que créer - d'abord attirer l'attention, créer une certaine perception, attirer l'attention sur le Saint-Laurent. Et ensuite, créer une fierté pour lui et un souci et une préoccupation, qu'est-ce qu'on peut faire, qu'est-ce qui pourrait être fait.

1690

À long terme, c'est le meilleur véhicule pour que des choses importantes et durables se passent.

#### **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

1695

En tout cas vous, monsieur Stainier, on sent que vous êtes fier du Saint-Laurent, et c'est à votre honneur.

1700

Une dernière question, il y en aurait beaucoup, mais vous recommandez que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme contienne des dispositions lui donnant la possibilité de zoner le fleuve ou des territoires fluviaux à des fins de conservation, de mise en valeur et d'accès.

Il me semble que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme contient déjà de telles dispositions, est-ce que c'est des nouvelles dispositions que vous souhaiteriez voir adoptées?

1705

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

1710 Oui, au sens où nous souhaitons que cette loi dise que quand il s'agit du Saint-Laurent et de ses rives, c'est différent, c'est plus important, il faut absolument que quelque chose de spécifique soit dit dans un schéma d'aménagement pour ce qui est des rives du Saint-Laurent, du territoire.

1715 C'est dans ce sens-là que nous demandons, d'ailleurs nous le disons, c'est maître Jacques Tremblay, notamment, il nous a bien mis ça en évidence, tout est déjà dans les lois, sauf que ce tout, c'est le tout banal. On vous parle du Saint-Laurent comme du dernier des ruisseaux ou de n'importe quelle rivière.

1720 Ce que nous voudrions, c'est que les lois aient des clauses spécifiques en faveur du Saint-Laurent. Qu'une MRC riveraine du Saint-Laurent doive avoir un discours explicite sur ce que le Saint-Laurent doit être, de la façon dont il doit être traité, alors qu'il n'y a pas de raison de l'obliger à avoir quelque chose à dire sur chacune de ses rivières ou sur chacun de ses sites. C'est en ce sens-là.

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

1725 Il y a des pays qui ont des dispositions particulières pour la gestion de leurs estuaires.

1730 Est-ce que pour le Saint-Laurent, est-ce que vous croyez que de telles mesures devraient être retenues, pour l'estuaire du Saint-Laurent?

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

En faveur de l'estuaire plus spécifiquement?

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Pour l'estuaire spécifiquement, oui.

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

1740 Bien, je pense qu'au plan des citoyens comme nous le sommes, le Saint-Laurent est beaucoup plus une unité d'un bout à l'autre. À chaque région de voir si elle doit adapter. Alors qu'on soit dans la partie d'estuaire moyen ou d'estuaire fluvial, c'est le même, à notre niveau là, je pense, c'est le même Saint-Laurent.

1745 Mais nous le disions je crois justement à la période de consultation, appliquons au Saint-Laurent ce qui existe pour les zones littorales. Il y a une législation pour la côte, on ne traite pas la côte comme n'importe quel territoire. Est-ce que les rives du Saint-Laurent et le Saint-Laurent ne pourraient pas aussi avoir ce statut de littoral privilégié.

1750

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors merci, monsieur Stainier, et bonne persévérance dans votre action, ça fait bien presque dix-sept-dix-huit (17-18) ans que vous êtes sur le dossier, vous le lâchez pas à la trace, alors...

1755

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Quatorze (14) ans.

1760

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Quatorze (14) ans, 85, oui, c'est bien ça.

Bonne chance.

1765

Alors pause santé d'une dizaine de minutes et on reviendra avec trois (3) autres mémoires, le CRE, la Table de concertation en environnement de Portneuf et un conseiller municipal de la Ville de Québec.

1770

À bientôt!

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

1775

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT - QUÉBEC**

1780

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1785

Alors vous remarquerez que ce soir, nous n'avons pas la présence de notre sténotypiste qui a eu une défaillance de santé cet après-midi, alors nous enregistrons, il y aura une transcription ultérieure, ne soyez pas surpris si je vous renomme à chaque fois pour que ça s'inscrive dans la transcription.

1790

Alors donc, on accueille maintenant le groupe du CRE de Québec, Conseil régional de l'environnement de Québec, alors bonsoir madame, monsieur, alors si vous voulez vous identifier d'abord, s'il vous plaît.

1795

**PAR M. ALEXANDRE TURGEON:**

Alors Alexandre Turgeon, je suis directeur général du Conseil régional de l'environnement. Je suis accompagné par Caroline Brodeur, qui était la personne qui était responsable de la rédaction et de la coordination du comité chargé de la réalisation du présent mémoire.

1800

Alors je tiens à souligner en partant que dans la région de Québec, depuis 1996, où il y a eu un ÉcoSommet régional, on a concentré nos énergies sur des questions d'aménagement du territoire et de transport. Ça nous a pas empêchés d'intervenir sur une multitude de dossiers diverse, de défense des droits, au fur et à mesure que ces dossiers-là surgissaient dans l'actualité, et évidemment les travaux de la présente Commission nous préoccupaient beaucoup.

1805

Cependant on a eu des énergies relativement limitées considérant les dossiers qu'on a menés dans les derniers mois, notamment le mois d'action pour une atmosphère en santé au mois de juin, la semaine du transport en commun au mois d'octobre, et plus récemment, la semaine dernière, le colloque international vers des collectivités viables qui avait lieu ici à Québec.

1810

C'est ce qui explique d'ailleurs que d'autres organismes, qui étaient partenaires dans ces événements-là avec nous, Vivre en ville, Regroupement québécois pour le développement urbain, rural et villageois viable, l'Atelier d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement, ainsi que Québec-Air, qui s'occupe de l'éducation relativement à l'environnement, aient choisi d'uniquement déposer leur mémoire et il va leur faire plaisir de répondre à vos questions par écrit ultérieurement.

1820

Alors le Conseil régional de l'environnement, je pense que c'est inutile de vous le présenter, simplement dire que dans la région de Québec, on a essayé de développer, depuis quelques années, un travail en synergie très étroit avec les organismes du milieu, notamment avec des organismes qui ont leur siège social dans le même édifice que nous, au 1085,

- 1825 Sallaberry, ça inclut les organismes que j'ai déjà mentionnés tout à l'heure, sans compter d'autres organismes que vous verrez pas parce que c'est pas leur principale préoccupation, l'Association forestière du Québec métropolitain, le Comité régional des usagers du transport en commun, Les Amis de la terre de Québec qui ont déposé leur mémoire hier soir, et bientôt, en plus, l'Union québécoise pour la conservation de la nature et Stratégies Saint-Laurent, qui vont également aménager dans ce même édifice-là.
- 1830 Donc 1085, Sallaberry va devenir une adresse à retenir au Québec, pour le milieu environnemental.
- 1835 Je vais essayer de faire une présentation très rapide, étant donné qu'il reste encore deux (2) présentations après nous ce soir.
- 1840 Je vais porter mon attention, dans ma présentation, sur des questions d'aménagement du territoire, qui sont en lien avec les problématiques de l'eau.
- 1845 D'abord, toute la question d'imperméabilisation des sols et les surfaces dans les milieux urbains, les surfaces démesurées que l'on consacre, dans nos communautés, pour les voitures, pour que les voitures soient heureuses. Alors on a une façon d'aménager notre territoire, en Amérique du Nord, où on consacre des superficies très grandes à la fois pour les voies de circulation mais également pour les stationnements.
- 1850 Alors le résultat, c'est que l'eau circule évidemment à la façon dont les ingénieurs ont conçu les villes, c'est-à-dire qu'une fois sur la route, rapidement, ça se retrouve dans l'égout, dans un égout collecteur et à l'usine de filtration.
- 1855 Sauf que dans la Communauté urbaine de Québec, on a une problématique, lorsqu'il y a des fortes pluies, on a des surplus et ces eaux-là ne sont pas traitées. Donc d'où la nécessité de construire des bassins de rétention qui sont évidemment fort coûteux.
- 1860 Alors ce que nous, on suggère, c'est en changeant nos pratiques d'aménagement, en réduisant la surface des rues - vous savez, on peut prendre des quartiers anciens, comme ici, comme le quartier Saint-Roch, comme le quartier Limoilou, comme le quartier Montcalm, les rues y sont beaucoup plus étroites, et si on prend les normes de construction qui sont prescrites par les ingénieurs, qu'on retrouve dans les règlements de lotissement, on n'est plus capable de faire des rues de ces dimensions-là aujourd'hui, alors dans les nouveaux quartiers, les rues vont prendre un espace beaucoup plus grand, donc une plus grande surface de terrain imperméabilisé et donc une plus grande quantité d'eau qui n'est pas filtrée naturellement et tranquillement, donc rapidement on rejette vers le fleuve, vers la station d'épuration une trop grande quantité d'eau.
- 1865 Donc en réduisant les surfaces d'eau, en augmentant les surfaces perméables, on pense entre autres au toit végétal, Soprema qui est une compagnie qui a une grande expertise dans les toits a développé tout ce volet-là, notamment dans la région de Québec, avec l'Université Laval,

les stationnements qu'on peut réduire, qui sont souvent surdimensionnés pour satisfaire les besoins du 24 décembre, je pense qu'il y a là un certain nombre d'éléments qui peuvent être corrigés.

1870 Les impacts des nouveaux développements sur le drainage, c'est un élément qu'on parle peu. Il existe des développements qui portent une attention particulière à ces questions-là, par exemple le développement du Boisé Marie-Victorin sur la rive sud de Québec, où les deux (2) architectes qui ont développé une approche d'une part, oui, en réduisant les surfaces prévues pour les routes, mais aussi en évitant les sous-sols et en s'assurant de ne pas modifier le drainage du lieu sur lequel ils intervenaient.

1875 Et si je vous parle de ça, c'est qu'actuellement, le ministère de l'Environnement a lancé un chantier pour réfléchir, avec différentes personnes, sur la révision ou la mise à jour de notre processus d'autorisation environnementale.

1880 Et quand on regarde ce processus-là, on se rend compte qu'une piste d'atterrissement en gravelle, de faible superficie, est actuellement soumise au processus d'évaluation environnementale, que ce soit en vertu de l'article 22 ou en vertu de l'article 33, mais les développements résidentiels, peu importe leur superficie, leur grandeur, ou les développements de mégasurfaces commerciales, eux passent outre ces processus-là.

1885 Et ça, c'est bien entendu au-delà des conséquences hydriques de ces développements-là, il faut penser aussi à d'autres conséquences environnementales ou des conséquences économiques néfastes que ces développements-là peuvent entraîner.

1890 Donc je porte cet élément-là à votre attention pour que vous le souligniez évidemment au gouvernement dans le cadre de sa réflexion sur la révision de son processus d'autorisation.

1895 Autre aspect concernant l'aménagement, vous avez rencontré plus tôt les représentants de la municipalité de Lac-Saint-Charles, c'est la principale source d'approvisionnement en eau potable dans la région de Québec. C'est aussi un lac qui s'eutrophise rapidement, et ce phénomène est étroitement lié, outre l'érosion entraînée par le maintien d'un niveau élevé du lac pour les fins d'alimentation, à l'urbanisation qui se produit dans le haut bassin du lac Saint-Charles, c'est-à-dire à Stoneham, Tewksbury, et il y a évidemment, à cause de ces développements-là qui se font, des percolations, ça finit par se ramasser, ça, dans le lac Saint-Charles.

1900 1905 Donc encore là, on a un exemple d'impact de l'aménagement sur la qualité de l'eau, de nos cours d'eau.

Quatrième élément au niveau de l'aménagement, l'empiétement année après année sur le territoire agricole. On vous a sûrement parlé beaucoup des problématiques agricoles, nous-mêmes on en parle dans notre mémoire, mais évidemment, en réduisant année après année le

1910 territoire agricole pour laisser grandir des villages ou laisser grandir nos villes, évidemment on aggrave la problématique de surplus au niveau des épandages.

1915 Et cinquièmement, en lien avec ça, les questions des normes de construction. C'est souvent, au niveau de l'aménagement du territoire, les règlements de lotissement, construction, zonage, découlent de nos stratégies en matière d'aménagement du territoire, et c'est au niveau des règlements de construction que je pense qu'on peut peut-être intervenir pour faciliter la réduction de la consommation résidentielle.

1920 Si on a encore des toilettes de vingt (20) litres dans toutes nos maisons, c'est parce qu'au niveau des règlements de construction, au niveau des normes minimales, il y a rien qui a été changé à ce niveau-là contrairement à plusieurs états américains.

Alors je m'éterniserai pas plus longtemps, je voulais simplement souligner ces quelques éléments là rapidement.

1925 On a un mémoire qui est quand même assez volumineux, qui a traité en profondeur plusieurs éléments, et j'en remercie Caroline et toutes les personnes qui ont contribué, et on prendrait vos questions.

1930 Et s'il y a certaines d'entre elles qu'on n'est pas capable de répondre ce soir, on vous les communiquera pas écrit.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1935 Alors merci.  
Est-ce que dans le cas de l'imperméabilisation des terrains, à cause de patios, d'espaces de stationnement, est-ce que vous pensez ou est-ce que vous savez si ça existe ailleurs, un certain nombre de normes qui diraient que pas plus de tant de pour cent d'un terrain puisse être imperméabilisé?

1940  
**PAR M. ALEXANDRE TURGEON:**  
Bon, il existe deux (2) pratiques. Premièrement, celle qui vise à réduire, l'atténuation des impacts, où en Europe, beaucoup entre autres quand il s'agit de stationnement, on observe des tentatives d'avoir des interblocs, donc avec une partie du bloc qui permet à l'eau de percoler dans le sol et donc, de pas se retrouver dans le réseau d'égout.

1945  
Et il existe l'autre pratique, c'est-à-dire de réduire ces espaces de stationnement et de refaire les villes comme on savait les faire avant les cinquante (50) dernières années, c'est-à-dire en consommant moins d'espace pour les transports individuels, en faisant des villes plus compactes, qui permettent davantage de déplacements à pied, davantage de circulation en

transport en commun, et où finalement on peut permettre davantage d'espace où l'eau peut percoler parce qu'il y a davantage d'espaces verts.

1955 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais il y a rien, vous ne proposez pas quelque chose de spécifique à cette fin, dans votre mémoire, actuellement?

1960 **PAR M. ALEXANDRE TURGEON:**

Peut-être que je l'explique trop brièvement, mais ce que je pourrais vous déposer, puis je suis certain que dans une de vos soirées, ce petit vidéo là vous ferait beaucoup de bien parce qu'il est très agréable à écouter, si vous l'avez pas déjà vu, c'est une émission qui avait été faite qui s'appelait The Living City, où toute la problématique justement de la façon dont on gère l'eau dans nos milieux urbains, et les solutions qu'on peut y apporter par l'aménagement du territoire, par différentes mesures correctrices, je pense que ce petit vidéo là illustre bien ces choses-là.

1970 L'autre élément qui complète beaucoup sur qu'est-ce qui peut être fait sur ce type d'approche là, c'est peut-être le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avenir du Toronto riverain. Je sais pas s'il avait déjà été déposé à la présente Commission. C'est un rapport qui d'abord, comme son nom le dit, devait se pencher sur le Toronto riverain, mais rapidement a englobé l'ensemble du bassin versant du grand Toronto, et où on est intervenu sur tous les niveaux, finalement, sur le bassin versant, sur c'est quoi les incidences de notre façon d'utiliser le territoire et quelle incidence ça a sur l'eau.

1975 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Est-ce que, monsieur Turgeon, les cinq (5) sujets que vous avez traités, l'on doit comprendre que c'est les priorités que vous retenez pour la région, c'est-à-dire les surfaces imperméables, l'impact des nouveaux quartiers, l'urbanisation au lac Saint-Charles, l'empiétement sur le territoire agricole et les normes de construction?

1980 **PAR M. ALEXANDRE TURGEON:**

Oui, c'est évidemment - vous savez, vous avez le même problème que nous on a, l'eau c'est tellement large, à quoi on se limite, là, quand on commence à rédiger un mémoire.

1990 Et j'ai essayé de porter mon intervention sur des éléments qu'on a peut-être traités de façon très brève dans notre mémoire, mais vous connaissez la problématique, vous allez avoir la même quand vous allez avoir à rédiger votre propre rapport.

Mais vous, par contre, vous pourrez pas discriminer et dire, bien là, ça, on le traitera pas.

1995 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

2000

Laissez-nous le soin de le faire! Pour l'instant, je vous pose la question à vous, est-ce que ce sont vos cinq (5) priorités?

**PAR M. ALEXANDRE TURGEON:**

2005

Bien écoutez, le mémoire écrit reflète la position du Conseil régional de l'environnement, mais je pense que les éléments que j'ai mentionnés sont tout aussi importants, et si j'ai pris la peine de les mentionner, c'est parce qu'ils sont souvent - on parle souvent de gestion par bassin versant, mais c'est comme si quand on parlait de gestion par bassin versant, c'est qu'on intégrait toujours les activités directement sur les rives des cours d'eau, et qu'on comprenait pas que la gestion par bassin versant, c'est l'ensemble des activités, l'ensemble de l'utilisation du territoire qu'on fait sur ce bassin versant là.

2010

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

2015

Oui, oui, tout à fait, ça, ça a bien été documenté, il s'agit pas seulement des rives.

Bon alors donc, vous me répondez que oui, c'est parfait.

2020

Et ça m'inquiétait puisque c'est cinq (5) problématiques strictement urbaines, et je me disais, est-ce que c'est l'intention du Conseil régional de l'environnement de traiter prioritairement de ces questions-là, d'autant que dans votre mémoire, il y a des pages et des pages très riches sur l'état des écosystèmes aquatiques, les eaux souterraines, la situation concernant l'assainissement, la gestion par bassin versant.

C'est la raison pour laquelle je vous posais la question, et vous m'avez dit que c'était vos cinq (5) priorités, alors la réponse est claire.

2025

**PAR M. ALEXANDRE TURGEON:**

2030

Est-ce que c'est ce que j'ai dit, madame Gallichan, je vous prends à témoign?

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

2035

Ah bien, si c'est pas ça que vous pensez...

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

C'est ce que vous avez mis en lumière surtout.

**PAR M. ALEXANDRE TURGEON:**

Je les ai mis en lumière parce que ce sont des enjeux importants, que je considérais qui devaient être apportés, soulignés d'une façon particulière.

2040

Parce que reprendre les autres éléments qu'on a traités dans le mémoire et d'en faire une synthèse thème par thème, je pense - tous les enjeux qu'on apporte, là, il y a pas eu de priorisation au niveau de quels enjeux sont importants, ils sont tous, à notre avis, importants.

2045

Mais ceux que j'ai présentés ce soir, c'est peut-être des questions qu'on entend moins souvent parler de la part des intervenants environnementaux au Québec, et c'est la raison pour laquelle j'ai choisi, et puis c'est un choix personnel que j'ai fait, dans ma préparation de la présentation de soir, de souligner une certaine intention sur ces questions-là.

2050

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Ça va.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

2055

Moi, un élément qui m'a accrochée, c'est la tarification.

Bien sûr, vous maintenez une réserve à l'endroit des compteurs, mais comme vous dites à un moment donné, je vais essayer de vous citer exactement:

2060

"Il est impératif d'instaurer un système de tarification basé sur la consommation réelle de la ressource."

2065

Et là, en plus du secteur industriel, vous avez aussi ajouté, dans la ligne, le secteur résidentiel.

Donc pour avoir la mesure exacte, comme je le mentionnais je crois à d'autres hier, comment pouvez-vous mesurer la consommation exacte s'il y a pas fondamentalement d'abord un compteur?

2070

Alors est-ce que dans le fond, ce qu'on doit comprendre que vous souhaitez, c'est que pour les grands utilisateurs, il y ait cette mesure?

2075

**PAR Mme CAROLINE BRODEUR:**

Je vais commencer, amorcer un début de réponse.

2080

C'est certain qu'au niveau des compteurs d'eau, on est un petit peu réservé à ce sujet-là, puisque c'est souvent au niveau, quand on instaure de telles mesures, on commence souvent par le niveau résidentiel, et puis à notre avis, c'est pas nécessairement le plus grand consommateur d'eau.

2085 Les compteurs sont une nécessité, oui, pour que la population puisse prendre conscience vraiment de la valeur de la ressource et de la consommation qu'elle doit en faire. Par contre, on prioriserait une intervention au niveau des industries et des commerces qui sont les plus grands utilisateurs d'eau.

2090 Sans rejeter toutefois l'installation de compteurs au niveau résidentiel, mais ultérieurement, là, pas comme une priorité.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

2095 Mais est-ce que vous souhaitez que les simples citoyens de tout niveau économique sachent le prix, le coût de l'eau, et comment? Par une identification sur le compte, comment voyez-vous ça, vous autres?

**PAR M. ALEXANDRE TURGEON:**

2100 Bon, alors moi-même, je relisais différents passages du mémoire, et j'ai lu particulièrement ce passage-là tout à l'heure, et je pense que ça reflète bien des positions antérieures qu'on a prises, notamment dans des commissions sur les finances et la fiscalité publique, c'est-à-dire que comme groupe environnemental, on doit pas avoir une approche strictement de protection du consommateur mais vraiment une approche développement durable, où on prend en compte les enjeux économiques, socio-environnementaux.

2110 Et dans des mémoires antérieurs où on avait proposé la tarification pour diminuer l'utilisation des ressources, dont l'eau, on disait bien que ça devait toujours être accompagné de mesures de mitigation, notamment pour venir en aide aux familles qui avaient plusieurs enfants, aux personnes à faible revenu.

2115 Je pense que dans le cas québécois, il y a peut-être un manque de confiance dans la capacité des gouvernements d'avoir ce type de mesures de mitigation là, et c'est peut-être ça qui fait que les gens sont réticents à voir une tarification de la consommation de l'eau résidentielle, même si en quelque part, je pense qu'il y a quand même des données qui montrent que là où ça a été appliqué, ça a quand même certains résultats au niveau de la consommation, je pense que ça pourrait être une mesure intéressante.

2120 Sauf que notre mémoire dit, prioritairement, là où il y a les consommations beaucoup plus importantes qu'au niveau résidentiel, d'abord attardons-nous au commercial et à l'industriel, et peut-être, dans un troisième temps, dans dix (10) ans, dans quinze (15) ans, si les mesures d'éducation relatives à l'environnement, si les mesures pour changer certains équipements qui sont très consommateurs d'eau au niveau des résidences, n'ont pas permis d'atteindre les résultats et de baisser notre consommation moyenne au niveau des résidences, peut-être dans une perspective de quinze (15) à vingt (20) ans, là il faudra peut-être penser; ne pas donc exclure la question de la tarification de l'eau.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

2130           Et est-ce que vous pensez qu'une identification sur un compte de taxes, par exemple comme c'est le cas pour les vidanges, que les services d'eau soient clairement identifiés, ou encore qu'il y ait une taxe dédiée, enfin quoi qu'il en soit, mais une identification, est-ce que ça, vous...

**PAR M. ALEXANDRE TURGEON:**

2135           Oui, mais vous l'avez souligné, je pense qu'une répartition moyenne du coût de la consommation en eau, si on le fait par exemple dans peu importe la municipalité où il y a pas actuellement de compteurs d'eau, bien, je pense que ça devient un peu difficile pour le citoyen. Est-ce qu'il se sent vraiment concerné, est-ce qu'il se dit, bien moi je consomme moins d'eau, en fait ça devrait me coûter moins cher que ça, ou moi je suis chanceux, j'en consomme plus mais c'est les autres qui absorbent ma facture à moi.

Tant qu'il y a pas vraiment de compteurs d'eau, c'est difficile pour le citoyen de faire le lien direct.

2145           Et puis je pense qu'étant donné les coûts d'installation des compteurs d'eau, je pense que quand on va vouloir les installer, on va aussi vouloir tarifer avec.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

2150           Pour vous, ce serait ça qui serait la meilleure sensibilisation à la quantité consommée?

**PAR M. ALEXANDRE TURGEON:**

2155           Alors je reprends ce que je viens de dire au niveau de la tarification, on dit, d'abord le secteur commercial, le secteur industriel, et si les mesures de sensibilisation, et là je ne parle pas de la mesure de tarification comme mesure de sensibilisation, si les mesures de sensibilisation du public, les différentes campagnes, si des interventions pour changer les équipements qui consomment beaucoup d'eau n'ont pas fonctionné, dans quinze (15) ans, dans vingt (20) ans, il faudra revenir et songer à la tarification pour sensibiliser et changer les comportements au niveau de la consommation de l'eau.

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

2165           Un élément particulier que vous avez, concernant le fleuve Saint-Laurent, mentionné la question du dragage et la gestion des sédiments.

Est-ce que vous croyez qu'au plan écologique, il y a des meilleures façons de gérer les sédiments dragués que de les lèster dans des sites de lestage en eau libre?

2170           **PAR Mme CAROLINE BRODEUR:**

Est-ce que vous pouvez répéter les deux (2) dernières phrases, mon collègue m'a parlé en même temps.

2175

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Mettez à l'ordre votre collègue, je vous répète ma question!

2180

Concernant le dragage du Saint-Laurent, vous avez mentionné cette problématique-là dans votre mémoire...

**PAR Mme CAROLINE BRODEUR:**

2185

Oui, tout à fait.

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

2190

Je vous pose la question: est-ce que vous croyez qu'il existe des méthodes plus écologiques, puisque vous êtes un groupe qui normalement s'occupe de ces questions-là, de gérer les sédiments dragués que de les lester dans des sites en eau libre?

Vous avez pas regardé cette question-là?

2195

**PAR Mme CAROLINE BRODEUR:**

On n'a pas vraiment regardé la question de la gestion des sédiments.

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

2200

Parce que vous mentionnez la question des sédiments, ça avait l'air d'être une préoccupation.

**PAR Mme CAROLINE BRODEUR:**

2205

Oui, ce qu'on recommandait, c'était de limiter au maximum les dragages, mais on est quand même conscient qu'il y a un certain dragage qui doit être fait si on veut maintenir la circulation sur la voie maritime.

Mais on s'est pas penché sur la façon de gérer ces sédiments-là.

2210

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Parce que vous savez que par le dragage, selon qu'on utilise des dragues mécaniques ou pneumatiques, on extirpe des sédiments et ces sédiments-là sont transportés vers des sites,

2215 des fosses autorisées par Pêches et Océans Canada, et sont largués, donc sont largués dans des milieux plus ou moins stables, avec un panache de dispersion.

2220 Et la question qui se pose, c'est est-ce que ces sites sont favorables aux écosystèmes, est-ce que ces sédiments-là créent de nouveaux écosystèmes favorables à la faune ou si ces sédiments-là devraient pas être utilisés pour faire de la consolidation de berges par exemple ou tout simplement déposés dans des sites terrestres.

2225 Mais puisque vous avez pas examiné la question, je vous fais grâce de l'obligation de répondre!

**PAR Mme CAROLINE BRODEUR:**

Merci.

2230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Juste un petit point sur les subventions dans le domaine agricole. Vous demandez que les subventions soient liées à la performance environnementale. C'est bien ça?

2235 **PAR Mme CAROLINE BRODEUR:**

Oui, c'est bien ça, oui. On recommande que pour que les agriculteurs puissent avoir des subventions, qu'ils se conforment à certaines normes environnementales.

2240 La question est non pas de punir ceux qui ne le font pas mais plutôt de récompenser ceux qui le font, pour pas avoir une vision négative de la chose mais plutôt une façon positive de protéger l'environnement de façon plus positive. Voilà.

2245 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça devient une forme d'incitatif économique aussi, plutôt qu'une...

2250 **PAR Mme CAROLINE BRODEUR:**

C'est ça, plutôt qu'une amende ou - c'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2255 O.K., merci.

Alors monsieur Turgeon, madame Brodeur, merci beaucoup.

2260

-----

## TABLE DE CONCERTATION EN ENVIRONNEMENT DE PORTNEUF

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2265

Alors j'invite la Table de concertation en environnement de Portneuf, s'il vous plaît.

**PAR M. ALAIN VEILLETTE:**

2270

Bonsoir, mon nom est Alain Veillette, je suis membre de la Table.

**PAR Mme ANOUK THIBAULT:**

2275

Bonsoir, mon nom est Anouk Thibault, je travaille pour la Table comme agent de développement.

**PAR M. MARIO DENIS:**

2280

Mario Denis, je préside la Table de concertation en environnement de Portneuf, bonsoir.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS RIOU:**

2285

Et Jean-François Riou, membre de la Table de concertation.

**PAR M. MARIO DENIS:**

2290

Alors si vous permettez, monsieur le Président, un mot sur la Table de concertation en environnement. Notre organisme a été créé vers les débuts des années quatre-vingt-dix par la MRC de Portneuf; c'est un organisme, évidemment, comme son nom l'indique, de concertation, on regroupe plusieurs organismes et citoyens, qui représente des entreprises, des élus municipaux, des organismes environnementaux, des citoyens, des organismes du milieu scolaire.

2295

Ce qui nous réunit, c'est en fait notre volonté de promouvoir des valeurs environnementales et le développement durable dans la région de Portneuf. On le fait par différentes actions, de sensibilisation, d'information, d'intervention dans plusieurs structures régionales, en fait, et de conseil évidemment auprès de la MRC.

2300

Mais disons que c'est un organisme, maintenant on est doté de la personnalité juridique et on a passablement pris de l'autonomie par rapport à la MRC, de sorte que par exemple, notre intervention ici ce soir, en fait, c'est un dossier qui pour la Table était extrêmement important, évidemment parce que Portneuf est une région d'eau, de très nombreux lacs et rivières, et

évidemment une partie importante du fleuve Saint-Laurent, alors c'est ce qui fait qu'on a mis plusieurs énergies, beaucoup de temps à préparer notre mémoire.

2305

Et je vais peut-être laisser la parole à madame Thibault Anouk, qui est responsable de la préparation du mémoire.

**PAR Mme ANOUK THIBAULT:**

2310

Merci.

2315

La Municipalité régionale du comté de Portneuf est située à l'ouest de l'agglomération urbaine de Québec, on y compte environ quarante-cinq mille (45 000) habitants qui sont regroupés en vingt-deux (22) municipalités.

2320

Le territoire est caractérisé par l'agriculture et la mise en valeur des ressources forestières; l'industrie y trouve une place importante.

2325

Grâce à l'abondance des lacs et des rivières à l'intérieur de ses limites, la MRC offre un important potentiel de développement du tourisme de nature.

2330

Elle couvre une superficie de quatre mille (4000) kilomètres carrés qui recoupent trois (3) bassins versants principaux, ceux des rivières Batiscan, Sainte-Anne et Jacques-Cartier, un plus petit bassin versant, celui de la rivière Portneuf qu'elle englobe entièrement, et une portion de la rive nord du fleuve Saint-Laurent.

2335

Notre mémoire, qui porte sur la gestion de l'eau dans la MRC de Portneuf englobe les thèmes de la connaissance, de la responsabilisation des intervenants et de la conciliation des usages. Nous abordons les problématiques suivantes:

Premièrement, le développement agricole;

Deuxièmement, la destruction d'habitats aquatiques;

Troisièmement, le manque d'accessibilité publique aux plans d'eau;

Quatrièmement, le manque de connaissance des risques pour l'eau par la population.

2340

Concernant le développement agricole! Dans la MRC, la nature des sols, le caractère intensif de la culture de la pomme de terre et le manque de rigueur dans les pratiques agricoles sont les principaux facteurs qui contribuent à la détérioration de la qualité de l'eau souterraine par l'agriculture.

2345        L'épandage de lisier, lorsqu'il n'est pas effectué correctement, est à l'origine de la mauvaise qualité de l'eau des rivières de plusieurs bassins versants. Les rivières du bassin versant de la Sainte-Anne paraissent les plus touchées.

2350        La MRC produit le plus de pomme de terre au Québec, soit vingt-sept pour cent (27%) de la production québécoise. Cette production nécessite l'utilisation de fertilisants et de pesticides; elle se pratique dans des sols sablonneux.

2355        La pollution des eaux souterraines par les nitrates présente un problème particulier dans la MRC et bon, la nature du sol, couplée au caractère agricole de l'exploitation de ce sol, contribue à diminuer la qualité, la quantité d'eau potable disponible pour les villes et plusieurs puits de particuliers sont en ce moment contaminés par les nitrates.

2360        Les plans de fertilisation devraient aider les producteurs à conserver la qualité des eaux souterraines et de surface. L'établissement de ces plans nécessite la connaissance de grilles de référence pour effectuer des calculs complexes. C'est généralement pas l'agriculteur qui fait son plan; l'agriculteur fait souvent affaire plutôt avec des agronomes du secteur privé qui, plus souvent qu'autrement, se trouvent en conflit d'intérêts. Ces agronomes sont liés aux fabricants ou aux vendeurs d'engrais.

2365        Aussi, contrairement à ce qui devrait se produire, il arrive que les fumiers ne soient pas comptabilisés dans le calcul des plans de fertilisation.

2370        De plus, les agronomes des entreprises privées utilisent d'autres grilles de référence, dont les quantités pour un champ équivalent sont supérieures à celles du CPVQ. Les agronomes du secteur privé conseillent les agriculteurs pour leurs achats et reçoivent une prime associée à la quantité de produits vendus.

2375        Tout semble confirmer que ces pratiques se produisent plus souvent depuis les récentes coupures dans la Fonction publique. En effet, en réduisant l'effectif des spécialistes travaillant sur le terrain, le gouvernement du Québec laisse les entreprises privées remplacer les intérêts des agriculteurs et ceux de la population du Québec par des intérêts qui ne servent que l'industrie.

2380        Quant à l'agriculteur, il doit choisir entre payer assez cher pour obtenir une aide indépendante ou recevoir sans frais apparents les services de vendeurs. Dans la plupart des cas, il choisira celui qui ne lui coûte rien et qui lui garantit une récolte de qualité et à haut rendement.

2385        Les agriculteurs ont le droit de travailler en collaboration avec les agronomes dans un rapport neutre qui privilégie le développement durable.

Que font les autorités publiques en matière de conservation et de protection de la ressource eau! Devant l'important secteur économique de l'agriculture, quelles garanties

2390 peuvent avoir les autres usagers de la ressource quant au maintien de sa qualité et de sa quantité.

2395 Concernant la destruction d'habitats aquatiques! La destruction d'habitats aquatiques, tant à cause du système d'irrigation employé en agriculture, du développement de la voirie forestière que du phénomène de la privatisation des berges des cours d'eau et des lacs, s'amplifie chaque année.

2400 2405 Les efforts pour réparer les dégâts ne suffisent pas à éliminer les risques et les contraintes à court et à long terme pour les citoyens. À titre d'exemple, la diminution significative de la population de truite mouchetée dans les territoires forestiers du domaine public de la MRC nous inquiète. Cela constitue une menace au développement d'activités de pêche et d'écotourisme.

2410 2415 Concernant le manque d'accessibilité aux plans d'eau! La privatisation riveraine est un problème de taille dans la MRC et fait de plus en plus l'objet de débats publics.

Premièrement, le fleuve Saint-Laurent, principal plan d'eau de la région, est difficilement accessible au public; ses berges sont presque toutes occupées par des particuliers.

Deuxièmement, dans chaque municipalité, les rives des lacs et des rivières sont morcelées et souvent distribuées au plus offrant. Le cas du lac Clair est un exemple patent à ne pas reproduire dans le futur. Il s'agit d'une municipalité qui remet un lac entre les mains d'un entrepreneur immobilier.

La ressource eau, bien qu'appartenant à la collectivité, se voit accaparée par une minorité d'individus du fait de la privatisation des terres en bordure des plans d'eau. De plus, des individus commencent à revendiquer la propriété et l'exclusivité de l'usage de l'eau et du droit de pêche. Les propriétaires riverains se regroupent pour gérer une ressource qui est pourtant un bien public.

Sur certains lacs, les embarcations motorisées, les kayaks, les planches à voile et les baigneurs se font compétition pour jouir de la ressource eau.

Concernant les manques de connaissance des risques pour l'eau par la population! Nous avons observé que les causes des contaminations, de la destruction d'habitats aquatiques et aussi du manque d'accès public gratuit aux plans d'eau, sont reliés au thème de la responsabilisation des intervenants et de la conciliation des usages.

La population de la région de Portneuf est peu ou mal informée sur l'utilisation durable de la ressource eau; elle est aussi mal informée à propos de la qualité de l'eau qu'elle boit, qu'il s'agisse de l'eau de la municipalité ou d'un puits privé. Elle connaît souvent très mal la législation en vigueur en ce qui concerne la pollution de l'eau. Elle fait confiance aux dirigeants des municipalités locales.

2435 Il n'y a pas assez de sensibilisation du public à l'égard des usages de l'eau. Est-ce que les municipalités locales et régionales, et le gouvernement du Québec, fournissent assez d'efforts pour sensibiliser les agriculteurs, les exploitants forestiers, les dirigeants des municipalités locales et le reste de la population face au partage de la ressource eau et aussi des coûts associés à la gestion durable de cette ressource.

2440 En conclusion, notre mémoire a surtout soulevé trois (3) thèmes: la connaissance, la responsabilisation des intervenants et la conciliation des usages. Cela reprend un cycle dont on parle souvent, connaître, comprendre et agir.

2445 Ce cycle s'applique à tous, tant à la population qu'aux gestionnaires agricoles, forestiers et municipaux. La connaissance est la pierre d'assise d'une bonne performance environnementale; la responsabilisation passe beaucoup par la compréhension des répercussions des activités sur la ressource; la conciliation des usages est absolument essentielle pour une action efficace et responsable.

2450 Afin d'harmoniser ces trois (3) thèmes, ainsi que d'autres qui ne sont pas à l'ordre du jour ce soir, nous proposons que la gestion par bassin versant soit retenue comme système de base.

En terminant, voici quelques recommandations!

2455 Nous recommandons que la MRC, les municipalités locales et d'autres institutions, avec l'aide d'organismes oeuvrant dans le monde de l'éducation ou de l'environnement, se consacrent à des campagnes de sensibilisation et d'information du public;

2460 Que les municipalités locales et régionales consacrent plus d'efforts pour vulgariser les informations qu'elles ont acquises sur la ressource eau pour les distribuer et les rendre accessibles au public, par exemple sur un site Internet, dans les bibliothèques ou dans les bulletins municipaux;

2465 Que les agriculteurs puissent accéder à peu de frais à des services de qualité et indépendants, notamment des agronomes non reliés aux entreprises productrices d engrais ou qui en font la commercialisation;

2470 Que le ministère de l'Environnement, de concert avec l'UPA, assure systématiquement le suivi qualitatif et quantitatif des opérations par un échantillonnage aléatoire des sols exploités, des sources souterraines et des cours d'eau traversant les zones ciblées;

2475 Que les exploitants et les gestionnaires des forêts publiques et privées produisent des bilans annuels sur les impacts de leurs activités sur les milieux aquatiques et que ces bilans soient rendus publics à chaque année;

Que le gouvernement du Québec assure le respect des normes permettant de mieux conserver la qualité des habitats aquatiques, notamment en ce qui concerne la voirie forestière; durabilité, efficacité géomorphologique et efficacité écologique;

2480 En matière d'accessibilité à la ressource eau, que soit revu le partage des responsabilités et des pouvoirs entre les divers niveaux de gouvernement, de telle façon que les aspects qui transcendent les intérêts purement locaux, comme l'accès gratuit du public à un plan d'eau d'importance, puissent impliquer tous les paliers de gouvernement et ne soient pas laissés à la seule décision d'une municipalité locale, assurant ainsi une meilleure protection du patrimoine collectif de l'État québécois;

2485 Que les municipalités locales et régionales, ainsi que le gouvernement du Québec, à travers les activités des organismes de rivière, sensibilisent les riverains à la protection des rives et aux bonnes pratiques écologiques;

2490 Que le gouvernement du Québec prenne les moyens appropriés pour se doter d'un nouveau mode de gestion intégrée des ressources, la gestion par bassin versant. Il est primordial de cesser de s'éparpiller dans des programmes et des infrastructures ne visant que des secteurs particuliers de l'exploitation de la ressource.

2495 Le succès que nous souhaitons obtenir par la gestion par bassin n'est possible que si, et seulement si toute la population se sent concernée par la protection de la qualité de l'eau.

2500 Et finalement, nous recommandons que le gouvernement du Québec assure une plus grande concertation interministérielle dans la gestion des ressources, notamment la ressource eau.

Merci beaucoup.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2505 Merci, madame Thibault. Vous nous avez fait courir un peu dans votre document, on vous cherchait au fur et à mesure!

2510 Il y a une chose qui émerge très nettement de votre mémoire, à travers l'ensemble de ces choses, de ces propositions, c'est comme un leitmotiv qui revient, l'idée de sensibiliser, d'éveiller, de former, on les retrouve à peu près dans chacun des blocs, et il semble en tout cas que cette dimension-là, pour vous, soit vraiment très importante, et non seulement vous le demandez au Québec mais vous le demandez aussi aux municipalités, aux organismes différents.

2515 **PAR Mme ANOUK THIBAUT:**

Oui. Bon, disons que ce qu'on s'est rendu compte à la Table, c'est que parfois, pour réussir à changer les choses ou pour agir, il faut avoir, il faut bien connaître, O.K., bien connaître

2520 ça veut dire avoir le moyen - bon, quand on comprend quelque chose, on est capable d'intervenir d'une façon positive.

2525 Si on comprend pas, bon, à un moment donné j'avais beaucoup de mots à dire sur ça, c'est comme si, c'est ça, c'est un moyen. Il y a des gens qui pensent que c'est de l'argent, le moyen, moi je pense que c'est la connaissance, le moyen. C'est qu'on donne l'outil aux personnes de se rendre compte et de faire des prises de conscience, et de pouvoir agir à la maison mais aussi à la ville et puis politiquement probablement au Québec aussi, mais dans une direction qui s'appelle, nous ce qu'on prône, c'est la gestion durable, la gestion intégrée par bassin versant.

2530 Et puis c'est pas tout de dire aux gens, bon bien, il faut fonctionner comme ceci, comme cela, il y a des lois, mais il faut aussi expliquer aux gens pourquoi il faut le faire et comment ça fonctionne.

2535 Tant qu'on n'a pas fait l'expérience soi-même de qu'est-ce qui arrive et comment ça fonctionne, si on n'a pas fait l'apprentissage de ça, ça reste seulement des concepts, et puis je pense que c'est pour ça. C'est pas seulement la connaissance académique mais c'est aussi une connaissance d'expérience.

2540 **PAR M. ALAIN VEILLETTE:**

2545 Si vous permettez, un élément qui est ressorti aussi, c'est que dans les municipalités, il y a souvent plusieurs données qui sont disponibles, qui sont malheureusement confiées à la municipalité, qui sont pas retournées à leurs clientèles, qui seraient les citoyens. Donc c'est une façon simple de sensibiliser, de faire connaître ce qu'on connaît de notre ressource, que ce soit notre eau potable, que ce soit que la pêche dans Portneuf ce n'est plus ce que ça a déjà été.

2550 Souvent, on a l'image que Portneuf, c'est un paradis de la pêche, peut-être des gens, par exemple une certaine municipalité, si les gens apprenaient que telle variété, telle espèce n'est plus là, ça permettrait de les sensibiliser au niveau environnemental.

2555 Donc c'est pas des actions qui demandent des coûts importants. C'est peut-être de mieux gérer l'information dont on dispose et puis peut-être de donner des incitatifs pour différents niveaux, comme les municipalités, au niveau de la MRC, pour rendre ces informations-là disponibles.

**PAR Mme ANOUK THIBAUT:**

2560 Si on pense aussi au niveau de l'agriculture, bien, le problème de la pollution des sources par les nitrates, justement c'est un bon exemple, les gens consomment l'eau de leur puits, souvent dans des villages peu peuplés, les gens vont avoir leur propre puits et leur propre approvisionnement, et puis ça, c'est indépendant de ce qui se passe à la ville.

2565        Et puis si je regarde la municipalité de Sainte-Ubalde ou les municipalités qui sont autour, les gens consomment cette eau-là, et puis quand on va échantillonner parce qu'il y a eu des échantillonnages de faits, pour se rendre compte qu'à peu près soixante pour cent (60%) des puits échantillonnés, la première fois, l'eau n'était pas potable. Ça représentait un risque pour la santé. On a dû leur conseiller de ne plus boire leur eau.

2570        Et ça, c'est du domaine de la connaissance, aussi, connaissance des risques.

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

2575        Sur ce point-là, il semble y avoir une différence de perception selon les orateurs. Hier, on avait l'UPA de la rive nord qui nous disait:

"Au niveau de la pression exercée sur la qualité de l'eau, notre région en est une de faible impact."

2580        Et on mentionnait:

"Comme foyer de risque, le secteur des pommes de terre dans Portneuf."

2585        D'après notre perception de la première partie, où l'étude hydrogéologique nous avait été présentée, c'est un problème grave de contamination aux nitrates. Pour l'UPA, c'est faible impact et un des trois (3) foyers de risque.

2590        Vous, quelle est votre perception de l'importance relative de cette question-là des pommes de terre et de la contamination aux nitrates?

**PAR M. ALAIN VEILLETTE:**

2595        Je vous dirais que souvent, le discours politique s'éloigne de la pratique. Disons qu'au niveau de l'UPA, on dit qu'il y a pas de problème dans Portneuf parce qu'on n'est pas une région qui est excédentaire en fumier...

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

2600        Bien là, je veux pas dire pas de problème. C'est marqué "faible impact".

**PAR M. ALAIN VEILLETTE:**

2605        Bon, je vais reprendre leurs mots, faible impact parce qu'on dit souvent que l'impact est associé à la surutilisation des lisiers, du fumier et toutes matières de cet acabit.

2605        Ce qui a été observé dans Portneuf, c'est qu'effectivement, la fertilisation avec des engrains minéraux, c'est-à-dire des engrains chimiques, dans les sols sablonneux comme ceux qui

se prêtent bien à la culture de la pomme de terre, entraîne évidemment la pollution de la nappe phréatique par les nitrates.

2610

Donc je vous dirais que c'est plus un discours pratique qu'on a, parce qu'avec des données de terrain, avec des études soit du ministère de l'Environnement, de l'Université Laval et d'autres sources, qui très clairement montrent ça, donc notre discours s'éloigne d'un discours politique qui dit que les risques sont faibles.

2615

Au niveau de notre milieu, la MRC de Portneuf, il est certain que la culture de la pomme de terre, c'est une culture je dirais qui peut devenir problématique sur l'environnement si les bonnes pratiques agro-environnementales ne sont pas suivies; et c'est pas toujours le cas.

2620

**PAR M. MARIO DENIS:**

Si vous permettez peut-être un complément.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2625

Monsieur Denis, oui.

2630

**PAR M. MARIO DENIS:**

Sur cette question-là, moi je pense que c'est loin d'être un problème de faible impact. Évidemment, c'est pas généralisé, on s'entend bien, dans l'ensemble de la MRC, mais dans certaines zones où la culture de la pomme de terre est particulièrement intensive, il y a des problèmes très sérieux au point où, comme le mentionnait Anouk, plusieurs résidents doivent cesser d'utiliser, même se laver, c'est pas rien.

2635

2640

Et le problème, c'est de contrôle. Parce que des récoltes, c'est fréquent, enfin à chaque saison, et les suivis, eux, ne suivent pas la récolte. Alors comment savoir, pour ces gens-là, on leur remet la responsabilité, en quelque sorte, de s'assurer individuellement de la qualité de leur eau, c'est un petit peu excessif.

2645

Et quand on exerce un contrôle, on s'aperçoit très souvent qu'il y a un problème. La question, c'est que ces contrôles-là sont probablement pas suffisants compte tenu de l'intensité des cultures de pomme de terre.

2650

Alors l'affirmation à l'effet que c'est pas un problème, enfin que c'est un problème à faible impact, je m'excuse, là, c'est un petit peu rapide.

**PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:**

2655                   Quand les fédérations de l'UPA arrivent devant nous, dans chaque région, ils nous expriment leur fierté des clubs agro-environnementaux. D'après ce que j'ai lu dans votre mémoire, vous avez pas l'air enchanté, vous, des succès.

J'aimerais que vous me parliez là-dessus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2660                   Madame Thibault, oui.

**PAR Mme ANOUK THIBAULT:**

2665                   Oui. Ce qui arrive, bon, je les ai rencontrés, le comté de Portneuf, et puis bon, effectivement, une chose, il faut quand même le dire, il y a une volonté de vouloir s'améliorer, mais il y a quand même - c'est toujours dans le domaine de la connaissance ou de la méconnaissance - il y a des études qui ont été faites, bon, suite, quand ils se sont rendu compte qu'il y avait des puits qui étaient contaminés par les nitrates, il y a des études qui ont été faites, 2670 ils ont commencé à changer les pratiques agricoles, mais bon, aux endroits où on échantillonnait, pour suivre l'étude, pour voir si ça fonctionnait, pour voir s'ils étaient capables de garder un taux de nitrates dans l'eau qui était inférieur à dix (10) milligrammes, potable, bon.

2675                   Et puis c'est vrai que les agriculteurs se sont pliés à ces pratiques-là pour la plupart, mais il reste encore, c'est toujours au niveau de la connaissance. Quand on pratique l'agriculture dans des sols qui sont sablonneux, il y a des gens qui vont être capables de bien gérer et de s'adapter aux bonnes pratiques agricoles, il y a d'autres personnes qui ont la même pratique depuis très très longtemps et puis c'est souvent, je pense, ces personnes-là qui ont plus de difficulté à changer.

2680                   Et puis ils ont extrêmement, beaucoup beaucoup confiance en ce qu'ils ont fait depuis toujours et ce que leur agronome leur conseille de faire.

2685                   Il y a seulement deux (2) groupes agro-environnementaux, je pense, dans le comté de Portneuf, il y a pas beaucoup de gens qui s'y sont inscrits, malheureusement.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

2690                   C'est là-dessus que je veux vous entendre.

**PAR M. ALAIN VEILLETTE:**

2695                   Sur cette question, malgré je dirais une volonté très claire au niveau de la centrale du MAPAQ, qui ont leurs bureaux à Québec, le club agro-environnemental dans la région de Portneuf n'a pas du tout levé; bien les raisons, je les dirai pas ici parce qu'on est enregistré, mais

que ce soit certaines personnes de certains ministères qui se sentaient menacées ou autres raisons, ça a pas du tout levé dans Portneuf.

2700                   Donc on n'est pas du tout contre les clubs agro-environnementaux, on est pour ça. Malheureusement, ça n'a pas levé dans Portneuf. De là l'idée de sensibilisation.

2705                   Tantôt, vous parlez de fierté au niveau des agriculteurs, je vais vous donner un exemple très simple, tous les agriculteurs sont très fiers d'un tracteur à cent mille dollars (100 000 \$), malheureusement très peu d'entre eux vont être fiers de payer cinq cents dollars (500 \$) pour être membre d'un club agro-environnemental.

2710                   Donc la notion de sensibilisation, ça revient là. Que ce soit donner des cours sur la fiscalité et puis que ce soit déductible, peu importe, mais c'est une notion de dire, investir dans son environnement par des pratiques agro-environnementales, vous allez pouvoir épargner sur votre consommation d'engrais, vous allez faire une meilleure gestion de vos engrais de ferme, le tout va être plus rentable pour vous au niveau de vos rendements, peu importe disons la façon de passer le message, il faut le passer.

2715                   Le club agro-environnemental est une bonne façon; malheureusement, comme je vous dis, dans Portneuf, pour différentes raisons, ça n'a pas levé jusqu'à maintenant.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

2720                   Et l'autre point que j'aimerais rapidement toucher avec vous, c'est enfin cette affirmation que vous faites sur la conscience professionnelle de certains agronomes.

                        Sauf que bon, dans certaines autres régions, parfois, de façon peut-être moins directe que vous, la question a aussi été abordée.

2725                   J'aimerais que vous parliez un peu davantage là-dessus. Est-ce que pour vous, cette profession est à ce point spoliée présentement par les lobbies des grandes entreprises qu'il faut commencer à devenir méfiant, là. Est-ce que c'est à ce point-là, si je me fie à ce que vous dites?

**PAR M. ALAIN VEILLETTE:**

2730                   Je vais plutôt répondre par une question, pour éviter de m'engager trop profondément: est-ce normal, je dirais dans une profession liée avec un code de déontologie qui stipule très clairement qu'on ne doit pas recevoir je dirais de bonus, j'oublie le terme utilisé dans leur code de déontologie, pas de bonus au niveau de la performance, au niveau des engrais prescrits, que c'est très commun, que cinquante pour cent (50%) des membres de l'Ordre sont associés à des compagnies qui vendent des engrais, des produits de la sorte, et puis le système disons de paie, dans ces entreprises-là, il y a un système de bonus lié à leurs actions.

2740 Autant dans une coopérative régionale, qu'on verrait plus verte ou plus tournée vers le producteur que dans des compagnies de grande envergure qui sont internationales.

Donc je crois que c'est un problème...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2745 Vous voulez dire que le salaire est payé en fonction du rendement, en fonction de la quantité de produits vendus?

**PAR M. ALAIN VEILLETTE:**

2750 Ce que je dis, il y a un salaire de base, il y a une prime rattachée aux produits vendus. Donc c'est sûrement difficile pour un jeune agronome, qui débute dans la profession, par exemple de vendre seulement ce qui est nécessaire; j'imagine que tout le monde a des préoccupations financières.

2755 Et puis il y a la dualité entre la notion de grilles du Conseil des productions végétales du Québec, qui visent un certain rendement, et les grilles développées par les compagnies d'engrais ou par l'association, je sais pas le terme exactement, les vendeurs d'engrais, l'AFEQ, l'Association des fabricants en engrains du Québec.

2760 Comment le ministère de l'Environnement se place là-dedans, je sais très bien que le ministère de l'Environnement fait des démarches auprès de l'Ordre des agronomes, ce que le MAPAQ ne peut pas faire, parce que le MAPAQ est quand même, par ses pratiques, très lié peut-être aux compagnies qui vendent des engrais et des produits de la sorte.

2765 Donc il y a un questionnement évidemment à se faire, c'est une profession, c'est...

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

2770 Avez-vous abordé ça avec des gens de l'Office des professions, est-ce qu'un organisme comme vous, déjà, a fait des approches en ce sens?

**PAR M. ALAIN VEILLETTE:**

2775 Moi, ce que je sais, c'est que c'est une préoccupation au niveau du ministère de l'Environnement, au niveau d'agronomes qui oeuvrent au sein du ministère de l'Environnement.

2780 Je sais que dans certains cas, au niveau des PAEF, parce qu'on voit souvent les PAEF, les plans agro-environnementaux de fertilisation comme le remède, peut-être l'UPA vous a servi ce discours, au niveau du PAEF, je sais qu'il y a des gens du ministère de l'Environnement qui vont déposer des plaintes au Comité de discipline de l'Ordre des agronomes parce qu'il y avait des PAEF de piètre qualité.

2785                    Donc comme dans toute profession, moi je suis ingénieur de profession, il y a des gens peut-être avec les années qui ont oublié la base de leur profession puis ils s'écartent un peu, et puis c'est dans toutes les professions, c'est comme ça.

2790                    Malheureusement, peut-être au niveau de l'agronomie, c'est qu'il y a une dualité entre les agronomes du ministère de l'Agriculture, qui sont peut-être, je dirais qu'ils sont moins des gens de pratique, dans certains cas, dans certaines régions, des gens plus agressifs qui doivent vendre des engrains, au fil des ans, peut-être que ça a un petit peu trop divergé.

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

2795                    Est-ce que le schéma d'aménagement, selon vous, est un outil suffisant, adéquat, performant pour prendre en compte les questions de planification relatives à l'eau et les milieux aquatiques?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2800                    Monsieur Denis ou monsieur Riou.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS RIOU:**

2805                    Je pourrais pas répondre à cette question en détail; je pourrais la détailler et vous en fournir une réponse, par contre.

**PAR M. MARIO DENIS:**

2810                    Bien, c'est certainement, si vous permettez, c'est certainement un instrument, si on pense par exemple à la Politique de protection des rives et du littoral, une politique gouvernementale qui a ses répercussions, évidemment, qui peut devenir obligatoire au niveau du schéma d'aménagement versus les réglementations municipales locales d'urbanisme, c'est certain que si c'est respecté, si c'est appliqué, ça peut devenir certainement un instrument dans ce sens-là.

2815                    Je sais pas si je comprends bien votre question, c'est évident que ce genre de politique pourrait devenir un instrument.

2820                    Je pensais tout à l'heure, en entendant monsieur Stainier référer à la Loi de l'aménagement et de l'urbanisme, et éventuellement qui devrait intégrer des préoccupations spécifiques pour le Saint-Laurent, je pense que c'est certainement une excellente suggestion, et probablement un peu dans la même philosophie que la protection des rives, peut-être avec plus de succès mais enfin!

2825                    C'est-à-dire que le gouvernement du Québec pourrait, en collaboration avec différents partenaires, imaginer une politique de protection spécifique au Saint-Laurent, qui tient compte

des spécificités du Saint-Laurent, et une fois cette politique élaborée là, la rendre, par le processus de la Loi de l'aménagement, obligatoire ou enfin, en permettre une application versus chacun des schémas d'aménagement des municipalités régionale de comté riveraines, le long du Saint-Laurent, et ultimement, les municipalités locales riveraines.

C'est probablement ce à quoi monsieur Stainier référait quant à la façon d'arriver à des interventions particulières spécifiques qui tiennent compte des besoins particuliers du fleuve Saint-Laurent via la Loi d'aménagement.

**2835 PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Est-ce que de la même façon, dans votre mémoire, vous documentez les expériences de gestion par bassin versant du Comité de restauration de la rivière Jacques-Cartier, le Capsa, la rivière Sainte-Anne, est-ce que - ces expériences-là vont probablement donner lieu à un plan ou à un schéma directeur de l'eau - est-ce que ces outils-là, ces instruments de planification là devraient être intégrés dans le schéma d'aménagement de la MRC?

**2845 PAR M. MARIO DENIS:**

Vous posez là une...

**2850 PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Puisque vous originez de la MRC, je m'autorise ces questions-là.

**2855 PAR M. MARIO DENIS:**

Peut-être avant de passer la parole à Alain, parce que c'est une question effectivement extrêmement difficile, et je suis pas certain que le gouvernement du Québec ou enfin les MRC ont une réponse encore très claire là-dessus, l'arrimage entre les schémas directeurs de l'eau et les schémas d'aménagement, en termes de responsabilités, de pouvoirs, je veux dire, en ce qui concerne la Table, c'est des questions sur lesquelles, évidemment, on sera appelé à se pencher.

Malheureusement, à ce stade-ci, notre réflexion, tout en notant la complexité, parce que cela doit se traduire, un schéma directeur de l'eau, pour être efficace, évidemment, doit être en quelque part contraignant, un peu comme les schémas d'aménagement des MRC.

Alors comment départager, comment lier, comment arrimer ensemble le schéma d'aménagement de la MRC, les schémas directeurs de l'eau qui relèveraient d'organismes de bassin, et en passant, par exemple au niveau de la Sainte-Anne, actuellement il y a effectivement des démarches de constitution d'organisme de bassin, donc on s'en va vers une

2870 institution, une structure qui, éventuellement, va déboucher probablement sur un plan, une planification qu'on pourrait appeler un schéma directeur de l'eau.

Mais quels seront les liens entre ces orientations-là, comment les rattacher avec le schéma d'aménagement de la MRC, je dois vous avouer...

2875 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

La question reste entière.

2880 **PAR M. MARIO DENIS:**

C'est des questions qui restent entières. Je suis content de - évidemment, ces questions-là ne peuvent pas vous échapper parce que je pense qu'elles sont au coeur de la problématique de la gestion par bassin versant, mais c'est tout...

2885 Il y a des modèles, COBARIC en est un, c'est un modèle, on espère, enfin c'est probablement pas le seul, mais c'est tout un défi.

**PAR M. ALAIN VEILLETTE:**

2890 Si vous permettez, au niveau de la gestion par bassin versant, bien que la Capsa soit un leader au niveau de la province dans la gestion par bassin versant, ça reste embryonnaire. Ils sont très axés vers réaménager des cours d'eau, des berges, des choses comme ça. Tandis que la notion de bassin versant, c'est beaucoup plus large.

2895 Mais est-ce qu'on peut blâmer un groupe comme ça de s'en tenir à la rivière quand moi je dirais que même au niveau du ministère de l'Environnement, c'est pas à tous les paliers que c'est bien compris, la gestion par bassin versant, je pense que vous avez été à même de le voir dans les journées thématiques, qu'on parle d'un secteur industriel versus d'autres secteurs, il y a des discours qui sont très différents.

2905 Ce que je voudrais vous laisser, c'est dire, au niveau peut-être le gouvernement, pour atteindre le déficit zéro, aurait un réflexe d'envoyer beaucoup de responsabilités dans les MRC, il faut faire attention parce que les MRC comme celle de Portneuf, qui est quand même petite en nombre d'habitants, qui couvre un grand territoire, n'aura jamais les ressources techniques, scientifiques, et nommez-les, pour remplacer le ministère de l'Environnement.

2910 Donc il faut faire attention, selon moi, avant de - on prend souvent le terme pelleter dans les MRC ou dans les municipalités, des responsabilités, ou pour se sauver de factures...

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Vous me dites que la MRC n'a pas encore sa direction de l'eau des milieux aquatiques?

2915 **PAR M. ALAIN VEILLETTE:**

Exactement.

2920 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Une dernière question, c'est très intéressant votre mémoire, on pourrait poursuivre longtemps mais il faut se limiter, vous avez des parcs dans votre région, le parc de la Jacques-Cartier, je pense, qui est dans la MRC en partie, non, le parc de la rivière Batiscan?

2925 **PAR M. ALAIN VEILLETTE:**

En partie.

2930

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

2935 Est-ce que la notion de parc, d'espace protégé, comment vous pensez que ça peut contribuer ou est-ce que c'est un moteur dans la gestion des milieux aquatiques et des plans d'eau?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2940 Monsieur Riou.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS RIOU:**

2945 Je pourrais peut-être répondre un peu. Je pense que les parcs jouent un rôle de conservation très intéressant au niveau de la MRC, en tout cas malgré leur superficie relativement réduite.

2950 Par contre, je trouve qu'à l'intérieur de ces parcs-là, on pourrait instaurer des modes de gestion qui pourraient s'adapter à un mode de gestion intégrée des ressources, dont l'eau pourrait faire partie d'une des ressources qui serait priorisée.

2955 Maintenant, je pense qu'à l'intérieur d'un parc, aussi, il y aurait lieu d'instaurer, que le gouvernement s'immisce davantage dans la gestion intégrée, dans le sens d'appuyer, de supporter et de soutenir les intérêts des gens du milieu dans la sauvegarde de cette ressource-là.

Actuellement, dans les ministères, la gestion ou la promotion de la gestion intégrée des ressources, telle que l'eau, est plus ou moins, en tout cas, mise de l'avant. On en parle beaucoup mais il serait temps, je pense, que des ressources et un financement soient axés sur promulguer la gestion intégrée des ressources telle que l'eau, et que les gouvernements la développent, cette gestion intégrée des ressources là, dans le sens d'appuyer, de supporter et d'encourager les gens à la connaissance et au développement des ressources eau.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Denis.

**PAR M. MARIO DENIS:**

Si vous permettez, j'ajouterais peut-être un complément de réponse au bénéfice de monsieur Genest, en fait il y a aussi la notion de parc régional qui est assez importante; en fait dans Portneuf, il y a une volonté, en fait le Parc régional des lacs Long-Montaupan, c'est un territoire important et effectivement, on mise beaucoup sur ce mécanisme-là pour tenter de préserver entre autres la ressource eau des lacs Long-Montaupan, et on y croit beaucoup.

Sauf qu'encore là, c'est pas facile à appliquer, il y a toutes sortes de contraintes, mais c'est une expérience, je vous avouerai, extrêmement intéressante, ça fait quinze (15) ans que cette structure-là a été mise sur pied, elle regroupe tous les intervenants, les forestiers, les municipalités, la MRC, les villégiateurs, ça regroupe, si ma mémoire est bonne, une quinzaine d'organismes, enfin tous les intervenants, et on tente de concilier les intérêts des uns et des autres, particulièrement au niveau de l'eau.

Sauf qu'on a énormément de problème, parce que le gros défi qu'on a, c'est que ce parc-là, évidemment, vise à assurer l'accessibilité aux plans d'eau. Or, en quelque part, on est très conscient qu'on prend des risques énormes pour le milieu, et on le voit actuellement, parce qu'en ouvrant, en rendant plus accessible le milieu lacustre des lacs Long-Montaupan qui, en passant, les deux (2) territoires ensemble, c'est près de soixante (60) kilomètres de tour de lac, donc c'est beaucoup, mais il y a une telle affluence qu'entre autres avec la circulation des embarcations moteurs, on est au prise maintenant, depuis je dirais deux-trois (2-3) ans, avec des problèmes très importants de conciliation d'usages.

Je veux dire, vous les connaissez, c'est les Sea-doo, c'est les grosses embarcations motorisées, il y a beaucoup des canotiers, des kayakistes, ça rentre en conflit, alors là on s'en va vers un joyeux, comment dire, un joyeux bordel.

Et on n'a pas les instruments, on n'a absolument pas - la MRC, d'abord le statut de parc n'est pas encore reconnu, s'il le serait la MRC nous a avoué, en fait, qu'elle ne dispose pas des moyens de contrôler, ni les municipalités locales d'ailleurs concernées n'ont pas actuellement les moyens de contrôler les conflits d'usages à ce niveau-là.

3005                   Et pour nous qui voulons promouvoir l'accessibilité publique, ça nous pose un dilemme absolument important. On veut favoriser l'accès public, ça fait quinze (15) ans qu'on se bat, tous les intervenants ensemble, et puis en même temps, on est sur le point de réussir, mais en réussissant, on se rend compte qu'on livre le territoire, en quelque sorte un peu à un pillage, là, enfin.

3010                   Et je pense que c'est le défi qu'on a, je pense que le gouvernement du Québec, dans un autre dossier, le dossier des lacs, quand on a déclubé, c'est le défi, et je pense que c'est la bonne voie.

3015                   Ça, c'est certain qu'il est pas question pour nous de revenir en arrière, c'est un risque, on mise sur l'éducation, on mise sur la sensibilisation, mais en même temps, on se rend compte qu'on pourrait faire beaucoup mieux, beaucoup plus rapidement, si on disposait d'autres outils, entre autres juridiques pour mieux contrôler les différents usages sur ces lacs-là.

3020                   Alors en tout cas, si on a un voeu à émettre à la Commission, je sais que c'est pas une problématique qui est propre chez nous, mais il va falloir que vous trouviez une façon de faire les recommandations au gouvernement pour outiller entre autres les municipalités locales, les municipalités régionales d'instruments efficaces pour nous permettre d'accélérer cette éducation, cette sensibilisation et cette conciliation des usages, parce qu'actuellement, je vais vous avouer que c'est devenu très problématique et on risque finalement d'atteindre l'effet contraire à celui recherché.

3025                   Parce que maintenant, on voit fuir des kayakistes, on voit fuir des canotiers, on voit fuir des véliplanchistes, et c'est pas normal, je veux dire. Et ce qu'on voit, entre guillemets, c'est des prédateurs, ni plus ni moins, qu'on voit apparaître, qui monopolisent les plans d'eau, et ça, c'est un problème.

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

3030                   Il y a toujours l'approche de concertation et d'association de riverains.

3035                   Par exemple au Parc du mont Orford, on nous a dit que par exemple le lac Stookley, les deux tiers du lac Stookley, les berges sont occupées par le parc, mais pour le reste, ce sont des chalets ou un camping, une base de plein air, et le parc a eu une influence en favorisant la création d'une association de riverains, en organisant des régates, des activités douces, et en convaincant les riverains de limiter leur bateau à cinq (5) forces, et en excluant les moteurs deux (2) temps, évidemment.

**PAR M. MARIO DENIS:**

Mais le problème qu'on a, c'est que vous voyez, les riverains, en fait ça c'est déjà acquis chez nous, les riverains ont déjà été sensibilisés, ils ont réduit.

3045           Le produit, c'est que dès le moment où vous avez des plans d'eau qui sont accessibles au grand public - vous savez, dans la région de Québec, c'est comme ailleurs, les plans d'eau sont nombreux mais curieusement, pour des raisons que vous connaissez très bien, phénomène de privatisation, les plans d'eau d'importance dont l'accès libre et gratuit, il y en a très peu. Le lac Long-Montauban fait partie de ceux-là.

3050           Alors les problèmes viennent pas des riverains mais absolument pas. Les problèmes viennent du fait que dans plusieurs autres plans d'eau, ces gens-là se font évacuer et ils arrivent chez nous, ça vient de toute part.

3055           Le parc n'est pas plus ouvert aux moteurs, surtout pas. Mais comment les empêcher! C'est là, quand je vous dis qu'on n'a pas les pouvoirs, les municipalités locales n'ont pas, les municipalités régionales n'ont pas le pouvoir.

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

3060           C'est vrai, c'est vrai.

**PAR M. MARIO DENIS:**

3065           Alors c'est là-dessus, sur ces problématiques-là.

3070           En fait, c'est comme les autoroutes. Vous avez pas le pouvoir d'empêcher, sur les autoroutes, la circulation de voitures à très grande vitesse. Vous pouvez limiter la vitesse, mais vous pouvez pas empêcher une voiture, à très grand gabarit, d'emprunter une autoroute et d'y aller.

3075           C'est la même chose chez nous, s'il arrive une grosse embarcation, on n'a pas le pouvoir de l'empêcher, et une fois qu'elle est sur le lac, on dispose de très peu de moyens pour empêcher les excès qui se produisent.

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

3080           Non, vous avez raison sur les pouvoirs. J'essayais de voir avec vous si les méthodes douces de concertation, de consensus pouvaient être efficaces.

**PAR M. MARIO DENIS:**

3085           C'est une avenue.

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

3085           Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3090 Alors merci madame, messieurs.

-----  
**FRANÇOIS PICARD**

3095 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors j'invite maintenant monsieur François Picard, s'il vous plaît.

3100 Bonsoir monsieur Picard.

**PAR M. FRANÇOIS PICARD:**

Bonsoir.

3105 Alors tout d'abord merci de votre visite. Je suis ici à titre de conseiller municipal à la ville de Québec, je représente le district de Lebourgneuf, en banlieue de Québec.

3110 Au départ, je prévoyais lire le mémoire, bon, je suis conscient que vous l'avez regardé et également, je suis conscient aussi de l'heure un petit peu tardive, et pour vous et pour moi aussi, alors j'aimerais juste...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On va prendre soin collectivement de notre santé!

3115 **PAR M. FRANÇOIS PICARD:**

3120 Exactement. Alors je m'en tiendrai, si vous voulez, aux grandes lignes de mon mémoire, qui sont divisées en quatre (4) sections distinctes, d'abord la dépollution de la rivière Saint-Charles, la gestion de l'eau par bassin versant, les zones inondables et la gestion des eaux souterraines.

3125 Pour ce qui est de la gestion de l'eau par bassin versant et de la gestion des eaux souterraines, vous verrez que je me suis beaucoup inspiré des rapports de la Commission Legendre en 1971 et 1972.

3130 Alors concernant la dépollution de la rivière Saint-Charles, on constate que pour le Québec, la rivière Saint-Charles reste et demeure la rivière la plus polluée en termes de coliformes fécaux, et même si en 92 le gouvernement du Québec a injecté trois cent cinquante millions de dollars (350 M\$) pour la construction de deux (2) usines d'épuration des eaux, ce qu'il faut remarquer, c'est qu'il y a une cinquantaine de débordements des réseaux unitaires en temps de pluie, et cette problématique-là n'est jusqu'à présent pas réglée.

3135 Alors puisque le gouvernement désirait dépolluer la rivière dès 1967, une de mes premières recommandations est de faire en sorte que le réseau unitaire ne déborde plus dans la rivière et je suis d'accord à l'instauration de la méthode la plus efficace et la moins dispendieuse possible pour la dépollution de la Saint-Charles. On parle de bassin de rétention, du côté ouest de Québec, présentement, on regarde une avenue plus réelle si on veut, c'est utiliser les conduites existantes pour récolter les eaux lors de la période pluvieuse en attendant d'acheminer ces eaux-là vers la station d'épuration du côté ouest.

3140  
3145 On s'aperçoit qu'on peut réaliser des économies de trente (30%) à quarante pour cent (40%) par cette méthode-là, une gestion en temps réel qui peut être beaucoup plus efficace, en tenant compte entre autres du volet informatique de cette gestion-là.

3150 Alors Québec n'est pas la seule à avoir des problèmes de débordement des eaux en temps de pluie, les vieux centre-villes de la province de Québec, je pense à Hull, à Sherbrooke, ont un petit peu les mêmes problèmes que nous, c'est-à-dire à l'époque on instaurait des réseaux unitaires et ce qui fait en sorte aujourd'hui le débordement de ces eaux-là reste et demeure une des sources de pollution des villes les plus anciennes du Québec.

Alors vous avez à la page 4 trois (3) recommandations:

3155 La ville de Québec, première ville d'Amérique du Nord au nord du Mexique, ville du patrimoine mondial de l'UNESCO et capitale nationale du Québec devrait obtenir un statut particulier pour que sa rivière soit dépolluée;

3160 Et le gouvernement du Québec devrait donner suite à sa promesse de 67 de dépolluer la Saint-Charles;

3165 Et le gouvernement du Québec devrait favoriser, dans sa prochaine politique de gestion de l'eau, la dépollution des rivières dégradées par le débordement des réseaux d'égout en temps de pluie.

Mon deuxième point est la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. À entendre les mémoires qui ont été présentés avant moi, et j'en suis persuadé, les mémoires qui ont dû précédé également la consultation de ce soir, je crois qu'il y a un fort consensus pour que cette question soit la gestion privilégiée dans une future politique de l'eau.

Déjà, la Commission Legendre avait proposé que le bassin versant, qui est l'unité physique, soit considéré comme le cadre territorial naturel d'aménagement de l'eau, et moi je

crois que pour concilier les usages et pour que les gens se parlent sur un même plan d'eau, on n'a pas le choix que d'y aller par cette gestion de l'eau par bassin versant.

3180        Alors monsieur Genest a questionné tout à l'heure le groupe avant moi sur le cadre du schéma directeur de l'eau, j'aurais aimé être à la place de ces gens-là pour répondre, si monsieur Genest veut me poser la même question, ça me fera plaisir d'y répondre également et de voir, dans la LAU, quels pouvoirs on peut mettre dans cette loi-là concernant les schémas directeurs de l'eau.

3185        Alors j'y vais rapidement, alors, reconnaître la gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec serait l'une de mes recommandations, et favoriser au niveau local l'implantation de ce mode de gestion.

3190        Je parle du niveau local, je trouve ce terme-là important, pour l'implication du monde municipal et du milieu qui va du citoyen aux gens d'affaire et à toute personne qui a des implications en termes du bassin versant.

3195        Mon troisième thème est les zones inondables. La rivière Saint-Charles en possède beaucoup d'hectares de zones inondables, alors elles représentent des zones importantes du point de vue écologique, et elles sont essentielles à la vie, à la faune et à la flore, et procurent également des espaces verts naturels aux citoyens. Il est donc important de préserver ces zones dans une perspective de développement durable.

3200        Les zones inondables ont pas été traitées dans le mémoire de 97 qui a précédé la consultation publique, et malgré le fait qu'elles soient nécessaires à la vie et à la flore, il reste que le problème des zones inondables demeure un des plus importants problèmes de gestion de l'eau au Québec.

3205        Il y a une étude d'Environnement Canada qui citait que les gouvernements défraient cinq millions de dollars (5 M\$) par année aux victimes d'inondation, et ça, c'est simplement ce que les gouvernements donnent aux sinistrés. On peut croire que ça représente dix pour cent (10%) des coûts et que donc les désastres des zones inondables sont de beaucoup supérieurs à ces montants.

3210        Et bon, on a tous en tête l'inondation au Saguenay où on est rendu à sept cent millions de dollars (700 M\$) de dommages, alors il serait important de considérer la gestion des zones inondables dans la future politique de l'eau.

3215        Et ma deuxième recommandation sur les zones inondables, c'est que:

              Bien que les cartes du risque d'inondation soient pour la plupart du temps incluses dans la réglementation municipale, la protection et la mise en valeur de ces zones devraient faire partie intégrante du projet de politique de gestion de l'eau.

3220

Il faut comprendre que présentement, les cartes du risque d'inondation sont intégrées dans les schémas d'aménagement et par le fait même dans la réglementation municipale, mais c'est pas un mécanisme établi et à Québec et dans la province de Québec.

3225 Il y a un mécanisme qui oblige une MRC à intégrer les cartes du risque d'inondation dans son schéma, sauf que plusieurs municipalités au Québec sont présentement en révision de schéma et on tolère que les cartes ne soient pas intégrées jusqu'à ce que la révision soit terminée.

3230 Mais vous savez comme moi que la révision, on en parle depuis cinq (5) ans, de la deuxième génération de schémas, et il y a beaucoup de municipalités, dont la CUM et la CUQ, qui n'ont même pas amorcé jusqu'à présent la révision de leur schéma.

3235 Par exemple, les cartes de la rivière Saint-Charles datent de 91, et elles ne sont pas encore intégrées au schéma d'aménagement de la CUQ. Donc quelqu'un qui veut se construire en zone inondable, sur notre territoire, peut quasiment encore le faire sans - légalement parlant, si on veut.

3240 Concernant finalement les eaux souterraines, la Commission Legendre en parlait abondamment en 72 puisque l'eau souterraine fait partie d'un fond de terre et le propriétaire d'un terrain est également propriétaire de son fond. Alors il y a rien, jusqu'à présent, qui limite qu'on puise à même la nappe phréatique, bien qu'il faille prendre - il est nécessaire d'avoir un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement pour puiser et commercialiser l'eau souterraine.

3245 Alors la Commission Legendre proposait de dissocier les droits d'utilisation du régime foncier, et presque trente (30) ans plus tard, on en est tout à fait au même point.

3250 Pour éviter cette problématique-là, le ministère de l'Environnement avait lancé, en 96, un projet de politique de protection et de conservation des eaux souterraines qui reposait sur les principes où l'eau est une ressource collective à valeur patrimoniale, l'exploitation de la ressource devra tenir compte de la conciliation des usages et les utilisateurs de la ressource ont la responsabilité de l'exploiter en tenant compte du principe de conciliation des usages.

3255 Et la politique privilégiait trois (3) orientations majeures: la protection de la qualité de la ressource, la conservation et la gestion conséquente et concertée du territoire.

3260 Et ce qui était intéressant de cette politique-là, et vous l'avez certainement lu dans le mémoire, c'est qu'elle a fait elle-même l'objet d'une consultation publique, une centaine de mémoires, et il y a eu consensus pour qu'on aille de l'avant avec cette politique-là et que le leadership de la politique soit transmis au monde municipal ou local.

Alors bon, on sait que cette politique-là n'est pas encore en vigueur à cause de la consultation publique sur la gestion de l'eau, sauf que bon, on voit qu'il y a beaucoup de problèmes qui se dessinent, le ministre Bégin a déposé une loi visant la préservation des ressources en eau cet automne, et ce qu'on s'aperçoit, c'est que cette politique-là permettrait pas

3265 totalement mais permettrait de régler certains conflits d'usages concernant les eaux souterraines.

3270 Alors ma recommandation, c'est de ne pas attendre que nous ayons au Québec une politique globale de gestion de l'eau, j'imagine que lorsqu'elle sera faite, cette politique-là, en tout cas moi, ma perception, c'est qu'on ira en consultation peut-être pas aussi large que vous l'avez fait, mais pour bien cerner auprès de la population, voir s'ils sont satisfaits par rapport aux mémoires qu'ils ont déposés, de la politique que l'on adoptera, alors en attendant cette politique globale là, étant donné que la politique de gestion des eaux souterraines a déjà fait consensus, pourquoi on l'adopte pas rapidement.

3275 Alors aussi, le statut juridique actuel de l'eau souterraine de l'eau devra être modifié afin d'assurer le développement durable de cette ressource.

3280 Dans la ville de Québec, le problème des eaux souterraines est un faible problème, je crois, puisque la plupart des gens s'approvisionnent à même les eaux de surface, c'est un petit peu à titre justement personnel et je m'intéressais, on a beaucoup entendu parler du dossier de l'exportation de l'eau, c'est ce qui m'a amené à m'intéresser aux eaux souterraines en tant que telles et aux politiques qui pouvaient s'en dégager.

3285 Alors en conclusion, même si on a investi à Québec trois cent cinquante millions de dollars (350 M\$), il y a aucun usage, et sur la rivière Saint-Charles, et sur le fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Québec, qui a été retrouvé, alors pour le quatre centième anniversaire de la fondation de la ville, il serait intéressant que la rivière soit dépolluée.

3290 Alors également, suite à cette consultation, il serait opportun que le gouvernement du Québec encadre notre plus grande richesse collective et adapte une politique de l'eau et basée sur la gestion de l'eau par bassin versant, de façon à concilier les différents usages.

3295 Alors je vous remercie de m'avoir écouté et je peux répondre à vos questions.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3300 Merci monsieur Picard. La Ville de Québec est venue aujourd'hui, et je pense qu'une bonne partie de sa prestation est assez proche de la vôtre, et là-dessus, du côté de la rivière Saint-Charles et de la perspective 2008 aussi.

Vous avez déjà annoncé une question à monsieur Genest, alors je vais d'abord demander...

**3305 PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Je vous la pose! Alors c'était la question sur le schéma directeur de l'eau versus la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, nous attendons vos commentaires.

3310 **PAR M. FRANÇOIS PICARD:**

Bon, je suis un petit peu d'accord avec ce qui se fait en France notamment, et ce que COBARIC est en train d'élaborer en ce moment.

3315 D'après moi, et je l'ai mentionné légèrement dans mon mémoire, c'est que le schéma directeur de l'eau devrait avoir préséance sur les schémas d'aménagement du territoire et devrait être tenu, le schéma directeur de l'eau devrait être tenu en compte dans les schémas d'aménagement et transposé dans la réglementation municipale.

3320 On a déjà ce mécanisme-là qui est en vigueur au Québec et qui fonctionne assez bien. On sait que tout le monde, toutes les MRC du Québec ont leur schéma d'aménagement, alors il faudra que le schéma d'aménagement ait un secteur relié à la gestion de l'eau et au schéma directeur de l'eau, et transposer ce schéma-là dans le schéma d'aménagement.

3325 Alors c'est un processus qui a fait déjà ses preuves depuis vingt (20) ans au Québec. Les gens ont peur un petit peu qu'on chamboule tout le processus présentement, mais il suffit de rajouter une phase et je crois que le tour pourrait être joué à ce moment-là.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

3330 Vous avez fait allusion à une autre hypothèse pour régler le problème du débordement, lorsqu'il y a beaucoup de pluie. Je me demandais où j'avais vu cette référence et je l'ai trouvé, c'était dans le mémoire de la CUQ cet après-midi, ils y font brièvement allusion en disant un projet sur la gestion informatique du réseau ouest, dans le secteur de la plage Jacques-Cartier à Sainte-Foy.

3335 Est-ce que c'est de cela que vous parlez ou s'il y a d'autres projets qui ont été tentés?

**PAR M. FRANÇOIS PICARD:**

3340 Non, c'est tout à fait celui-là. Et même, ce projet-là fait l'objet présentement d'une évaluation en bordure de la Seine, en France, par les ingénieurs d'ici.

3345 Alors c'est éprouvé ici et on essaie d'implanter cette gestion-là, présentement, en bordure de la Seine.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Bon, et à votre connaissance, et selon ce que vous dites, c'est beaucoup moins coûteux que les cent cinquante millions (150 M\$) qui sont évalués pour des bassins de rétention?

3350 **PAR M. FRANÇOIS PICARD:**

3355 Bon là, je rapporte les chiffres que moi-même j'ai entendus entre autres des consultants et de la CUQ. C'est qu'en se basant sur une gestion en temps réel, avec des stations de mesure un petit peu partout sur le territoire, on peut arriver à avoir une meilleure gestion et diminuer la grosseur des bassins de rétention.

3360 Alors en diminuant et le nombre et la grosseur, on peut finir par avoir vraiment une réduction des coûts assez importante.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

3365 Bon, c'est tout ce que je voulais savoir, je vous remercie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3370 Si vous permettez, monsieur Picard, on va arrêter là! Alors merci beaucoup de votre contribution et bonne chance!

3375 La procédure prévoit qu'il y ait un droit de rectification, est-ce que dans les exposés, il y a eu des faussetés qui ont été dites, est-ce que vous voulez corriger des faits? Bravo!

3380 Alors il me reste à vous remercier.

Alors la Commission recommence demain à dix heures (10 h), ici même, pour entendre le Comité ZIP Québec-Chaudière-Appalaches, monsieur Léonce Naud, le Syndicat de la fonction publique du Québec et l'Association des industries forestières du Québec.

3385 Alors bonne nuit et merci beaucoup.

---

**SÉANCE AJOURNÉE AU 12 NOVEMBRE 1999**

3385 **À DIX HEURES (10 H)**

---

3390 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de l'enregistrement mécanique.

3395 FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.

